



Bienvenue à la Banque Nationale

Guide de migration des
produits et services – Entreprises

Bienvenue!

C'est avec fierté que nous vous accueillons pour entamer ce nouveau chapitre ensemble. Ce guide vous accompagnera dans la migration de vos produits et services de la Banque Laurentienne du Canada^{MD} vers la Banque Nationale du Canada^{MD}.

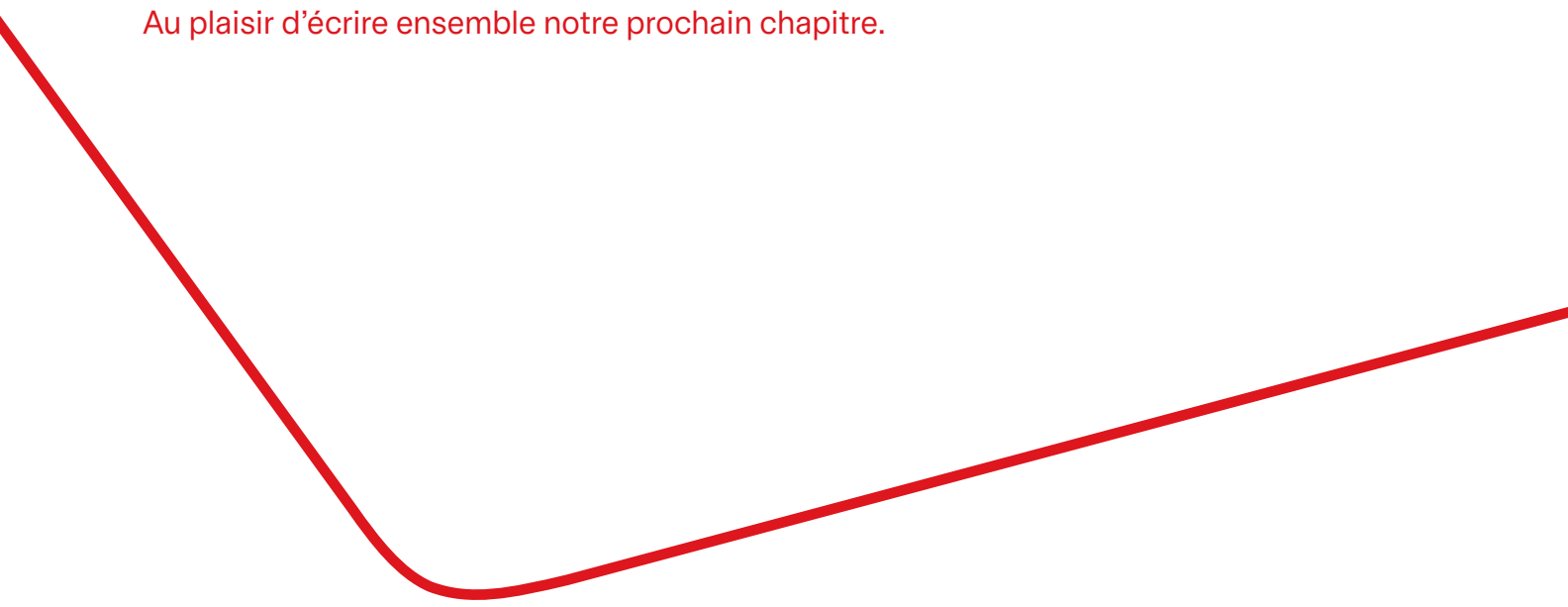
Une version en ligne est également disponible à l'adresse suivante: **nbc.ca/blc-entreprise-guide**.

Ce guide vous permettra de bien comprendre la migration de vos produits et services et d'en évaluer l'incidence sur vos services bancaires courants. Vous y trouverez tous les détails concernant vos comptes bancaires, prêts, investissements, assurances, ainsi que vos services de gestion de trésorerie et services internationaux. Ce guide vous présente également les différents outils bancaires en ligne qui seront bientôt à votre disposition.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Banque Laurentienne au **1 866 499-4886** ou à consulter le **nbc.ca/blc-entreprise**.

Nous nous engageons à rendre cette transition aussi fluide que possible.

Au plaisir d'écrire ensemble notre prochain chapitre.



Sommaire des principaux changements découlant de l'acquisition de portefeuille de la Banque Laurentienne du Canada par la Banque Nationale du Canada



Cette section vise à offrir un aperçu consolidé des principaux changements à vos produits et services bancaires découlant de l'acquisition de portefeuille de la Banque Laurentienne du Canada (BLC) par la Banque Nationale du Canada (BNC). Vous pourrez ainsi repérer facilement l'information pertinente dans le présent guide. **Elle ne constitue toutefois pas une vue exhaustive des différences et doit être complétée par la consultation des sections détaillées du guide, qui décrivent l'ensemble des changements par produit et service.**

Bien que ce document mette en lumière certains changements afin de vous accompagner dans votre transition, il importe de souligner que l'intégration à la Banque Nationale vous donne accès à des produits et services encore plus complets, à des fonctionnalités numériques additionnelles et à un réseau bancaire élargi, partout au Canada. Au-delà des changements présentés, vous aurez accès à une offre complète conçue pour accompagner la croissance de votre entreprise, optimiser vos opérations et soutenir vos ambitions d'affaires.

La section 1 du guide (pages 10 à 22) présente le cadre général, y compris les modalités contractuelles, la gestion bancaire au quotidien, l'accès aux services bancaires en ligne et en succursale, ainsi que les principales conséquences opérationnelles de la migration sur les paiements et transactions. Elle décrit également les mesures transitoires mises en place pour assurer la continuité des opérations, notamment la redirection temporaire de certains services (chèques, dépôts directs, télévirements) et de vos obligations en matière de reconfiguration de paiements récurrents et postdatés.

Mesures transitoires importantes

Les mesures de redirection temporaire suivantes requièrent la mise à jour de votre numéro de compte bancaire auprès de vos fournisseurs rapidement :

- Les dépôts directs, les débits préautorisés et les crédits EDI effectués vers votre compte de la Banque Laurentienne seront redirigés vers votre compte à la Banque Nationale pendant une période maximale de 6 mois.
- Les télévirements reçus dans votre compte de la Banque Laurentienne seront redirigés vers votre compte à la Banque Nationale pendant une période maximale de 3 mois.

Commandez des chèques à la Banque Nationale dès que possible ! Les chèques tirés sur votre compte de la Banque Laurentienne seront redirigés vers votre compte à la Banque Nationale pendant une période maximale de 6 mois.

Pour plus de détails sur les mesures transitoires, veuillez consulter la section 1.5 du guide (page 19).

Offre de bienvenue

À l'occasion de la migration, la Banque Nationale est heureuse de vous présenter une offre de bienvenue visant à faciliter votre transition et à vous permettre de continuer vos opérations sans interruption. Jusqu'au 28 février 2027, vous bénéficierez de conditions avantageuses suivantes:

-
- Aucuns frais mensuels sur vos comptes courants et forfaits.
-
- Transactions de débit et de crédit illimitées, sans frais, dans le compte bancaire, y compris les dépôts de chèques et les retraits aux guichets automatiques de la Banque Nationale.
-
- Aucuns frais sur le contenu des dépôts (billets, pièces, chèques).
-
- Aucuns frais pour la clé fournie pour accéder à la chute pour faire vos dépôts à toute heure.
-
- Première commande de chèques gratuite, jusqu'à concurrence de 200\$.
-
- Aucuns frais pour le jeton de sécurité SecurID fourni pour accéder au service de téléversements, selon votre admissibilité.
-
- Aucuns frais d'inscription unique à l'adhésion au service de remise gouvernementale.
-
- Un rabais supplémentaire de 15% sur les volumes mensuels pour transfert de fonds électronique (TFE) pour les débits préautorisés ou dépôts directs.
-
- Si cela s'applique à vous, la Banque Nationale assumera les frais associés à l'utilisation de Technicost pour la saisie manuelle pour transfert de fonds électronique (TFE).
-
- Remboursement des frais pour le service de dépôt salaire.
-
- Aucuns frais pour les relevés de compte en format papier pour les comptes courants en devises CAD et USD.
-

Des produits adaptés à vos besoins:

Si le forfait ou les produits qui vous ont été attribués ne répondent pas entièrement à vos besoins, vous pourrez en tout temps après la migration les modifier pour en choisir d'autres qui vous correspondent mieux.

Sommaire des principaux écarts par produit et service

La migration entraîne certains écarts fonctionnels et opérationnels entre les produits et services de la Banque Laurentienne et ceux de la Banque Nationale. Le tableau ci-dessous présente les produits et services de la Banque Laurentienne ainsi que les produits comparables de la Banque Nationale vers lesquels ils seront migrés, de même qu'un aperçu général des principaux écarts relevés. Il ne constitue pas une liste exhaustive. Nous vous invitons à consulter les sections détaillées du présent guide pour obtenir une vue complète des écarts par produit et service.

	Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Principales différences identifiées
Forfaits sur le compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale <i>Section 2.2.1 du guide (page 25)</i>	— Complicité Affaires		
	— Affaires 10		
	— Affaires 25	Forfait Numérique Banque Nationale	
	— Frais Mensuels BLCDirect		
	— Affaires 45	Forfait Hybride Banque Nationale	Structure de frais distincte, avec des forfaits standardisés et des inclusions variant selon les niveaux d'utilisation.
	— Affaires 65		
	— Affaires 90		
	— Affaires 150		
	— Affaires 180	Forfait Absolu Banque Nationale	
	— Affaires 225		
	— Affaires 300		
Comptes courants de la Banque Nationale <i>Section 2.2.2 du guide (pages 26 et 27)</i>	— Compte courant Affaires (qui ne génère pas de l'intérêt)	Compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale	
	— Comptes quotidiens plus US	Compte courant en dollars américains de la Banque Nationale	
	— Compte courant Affaires (qui génère de l'intérêt) (CAD et US)	Compte courant portant intérêt Banque Nationale (en dollars CA et dollars US)	— La Banque Nationale n'offre pas de taux fixe dans un compte courant portant intérêt. Si vous avez actuellement un taux fixe, celui-ci sera remplacé par un taux variable équivalent.
	— Boni d'intérêt-CEPI Affaire		— Structure de frais distincte.
	— Compte courant Affaires et Compte quotidien en dollars américains avec ou sans intérêt qui sont consolidés	Compte courant consolidé de la Banque Nationale (dollars CA et dollars US)	— Les taux de référence de la Banque Laurentienne deviendront les taux de référence de la Banque Nationale.
	— Compte Fidéicommis	Compte courant avec le programme des comptes en fidéicommis de la Banque Nationale	

	Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Principales différences identifiées
CPG et dépôts à terme <i>Section 2.3 du guide</i> <i>(pages 28 et 29)</i>	CPG et dépôts à terme	CPG rachetable en dollars CA de la Banque Nationale – 12 mois, rachetable après 30 jours	— Les produits CPG de la Laurentienne seront convertis en produits CPG de la BNC, en maintenant les termes restants et en honorant les taux appliqués avant conversion, avec de nouveaux numéros de comptes de placement.
		CPG non rachetable en dollars CA de la Banque Nationale	— L'encaisse détenue à la Banque Nationale ne porte pas d'intérêt. — La Banque Nationale n'offre pas la possibilité de recevoir, à l'échéance des CPG, le capital et les intérêts par chèque.
Cartes de crédit <i>Section 3 du guide</i> <i>(page 30)</i> Votre carte de crédit Visa ^{MC} pour entreprises de la Banque Laurentienne n'est pas touchée par la fin de semaine de migration et demeurera fonctionnelle pendant et après celle-ci.	Visa pour entreprise	Carte de crédit avec remises	— Plus de renseignements concernant votre carte de crédit, y compris les délais, les modalités et les actions à poser, vous seront communiqués à une date ultérieure.
	Paiement de votre carte de crédit	Mise à jour	— Paiement de facture: si vous souhaitez effectuer les paiements de votre carte de crédit Visa Banque Laurentienne à partir de la fonctionnalité de paiement de factures disponible sur vos services bancaires en ligne de la Banque Nationale, vous devez ajouter «Visa Banque Laurentienne» comme fournisseur.
Financement à demande <i>Section 4.1 du guide</i> <i>(pages 32 et 33)</i>	Marge de crédit commerciale (dollars CA)	Marge de crédit d'exploitation (dollars CA)	— Les taux d'intérêt de base (dollars CA et US) de la Banque Laurentienne sont remplacés par ceux de la Banque Nationale.
	Marge de crédit commerciale (dollars US)	Marge de crédit sur les découverts de compte (dollars US)	— Les modalités de gestion des intérêts pour le financement à demande diffèrent à la Banque Nationale, notamment en ce qui a trait à leur perception et aux exigences de paiement associées.
	Prêt à vue (dollars CA)	Prêt à demande (dollars CA)	

	Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Principales différences identifiées
Financement à terme <i>Section 4.2 du guide</i> <i>(pages 34 à 36)</i>	Prêt à terme à taux fixe et variable (dollars CA et dollars US) – sans privilège rotatif	Prêt à terme à taux fixe ou variable (dollars CA et dollars US)	— Les taux d'intérêt de base (dollars CA et US) de la Banque Laurentienne sont remplacés par ceux de la Banque Nationale.
	Prêt à terme à taux fixe et variable (dollars CA) – avec privilège rotatif	Crédit rotatif à terme (dollars CA)	— Les modalités de financement à terme diffèrent à la Banque Nationale, notamment en ce qui a trait au calcul des intérêts, aux dates de paiement et au traitement des variations de taux.
	Prêt hypothécaire d'entreprise (dollars CA)	Prêt hypothécaire Commercial (dollars CA)	
Comptes clients <i>Section 5.1 du guide</i> <i>(pages 37 à 40)</i>	Virement <i>Interac</i>	Virement <i>Interac</i>	— La fonction d'envoi de Demande de fonds <i>Interac</i> n'est pas disponible à la Banque Nationale.
	Service de télévirements	Télévirements (entrants)	— Les limites mensuelles de paiements TFE seront fixées à la migration.
	BLC e-Flex ^{MC} (transfert électronique de fonds [TEF])	Transfert de fonds électronique (TFE) – Débits préautorisés	— Les dépôts sont possibles uniquement vers des comptes chèques.
Comptes fournisseurs <i>Section 5.2 du guide</i> <i>(pages 41 à 46)</i>	Virement <i>Interac</i>	Virement <i>Interac</i>	— Une authentification SecurID est requise pour approuver les télévirements sortants en ligne.
	Service de télévirements	Télévirements (sortants)	— Les virements postdatés et récurrents à destination et en provenance de vos comptes bancaires de la Banque Laurentienne (y compris les virements entre vos comptes de la Banque Laurentienne) ne seront pas transférés.
	BLC e-Flex (transfert électronique de fonds [TEF])	Transfert de fonds électronique (TFE) – Dépôts directs ou Dépôt Salaire.	— Les bénéficiaires de paiements de factures et les bénéficiaires de remises gouvernementales seront transférés. Ceux-ci devront être revus pour validation et ceux manquant devront être ajoutés, le cas échéant.
	Remises gouvernementales	Remises gouvernementales	— Les bénéficiaires de paiements de factures et les bénéficiaires de remises gouvernementales devront également être revus et ajoutés si nécessaire.
	Paiements de factures	Paiements (paiements de factures/autres fournisseurs)	— Les émissions de chèques sont possibles uniquement à partir de comptes courants.
	Chèques officiels	Traites bancaires	

	Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Principales différences identifiées
Comptes en devise étrangère et opérations de change <i>Section 6.1 du guide (pages 47 à 49)</i>	Compte en devise étrangère	Compte pour Entreprise en devise étrangère	— Si vous avez accès à la plateforme d'opérations de change à la Banque Laurentienne, alors vous aurez accès à une plateforme en ligne spécialisée, soutenue par des cambistes d'expérience, permettant une gestion flexible des opérations de change. — Aucune rémunération d'intérêt ni protection contre les découverts. — Aucun montant minimal requis par contrat. — Taux à terme établis à partir du taux au comptant et ajustés selon les conditions du marché. — Règlement à date fixe ou sur une période ouverte (30 à 180 jours).
	Transactions de change au comptant	Transactions de change au comptant	
	Solutions de risque de taux de change – Contrats à terme	Solutions de risque de taux de change – Contrats à terme	
	Solutions de risque de taux de change – Collier de taux	Solutions de risque de taux de change – Collier de taux	
	Solutions de risque de taux de change – Contrats à terme à taux moyen	Solutions de risque de taux de change – Contrats à terme à taux moyen	
	Solutions de risque de taux de change – Autres produits dérivés de change	Solutions de risque de taux de change – Autres produits dérivés de change	
Services de commerce international <i>Section 6.2 du guide (page 50)</i>	Lettres de garantie / de crédit standby	Lettres de garantie / de crédit standby	Les produits de commerce international seront maintenus lors de la migration.
	Lettres de crédit ou crédit documentaire	Crédit documentaire	
	Encaissement documentaire	Encaissement documentaire	
Assurance-crédit <i>Section 4.3 du guide (page 36)</i>	Assurances prêts et marges consentis avec l'Assureur Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc.	Assurances prêts et marges consentis avec l'Assureur Assurance-Vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie.	Vos assurances crédit liées à vos prêts et à vos marges de crédit sont maintenues, avec un nouvel assureur : Assurance-vie Banque Nationale (AVBN). Vous recevrez les nouveaux sommaires et certificats de vos produits lors de la migration.

Ceci met fin au sommaire de vos changements. Nous vous invitons à consulter les sections suivantes de ce document pour obtenir de plus amples détails.

Votre expérience de transition est importante pour nous, et nous sommes là pour vous soutenir en cours de route. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter les options de soutien ci-dessous.

- **Soutien avant la migration:** pour toute demande immédiate liée à vos comptes et produits, communiquez avec le Centre télébancaire de la Banque Laurentienne.
 - Par téléphone: **1 866 499-4886** (sans frais) tous les jours, de 8h à 21h
 - Par courriel: courrier@banquelaurentienne.ca
 - Ou adressez-vous à votre succursale.
- **Renseignements sur la migration:** pour accéder aux informations à jour et à la foire aux questions, consultez le site de migration de la Banque Nationale: nbc.ca/blc-entreprise.

Table des matières

1. Renseignements généraux.....	10
1.1 Migration vers la Banque Nationale du Canada.....	10
1.1.1 Convention de services bancaires aux entreprises.....	11
1.1.2 Relevés.....	12
1.1.3 Feuilles fiscaux.....	13
1.1.4 Couverture de la SADC.....	13
1.1.5 Plaintes.....	14
1.2 Responsabilité de fournir et de mettre à jour vos coordonnées.....	16
1.3 Gestion bancaire au quotidien à la Banque Nationale.....	16
1.3.1 Carte de débit.....	16
1.3.2 NIP de carte de débit.....	16
1.3.3 Limites quotidiennes de dépôt.....	16
1.3.4 Périodes de retenue de fonds.....	17
1.3.5 Taux de base et préférentiels.....	17
1.4 Services bancaires en ligne.....	17
1.5 Services en succursale.....	19
1.5.1 Dépôts.....	19
1.5.2 Dépôts à toute heure.....	19
1.5.3 Service de dépôt à distance TD.....	19
1.5.4 Guichet automatique.....	19
1.6 Paiements et transactions.....	20
1.6.1 Chèques.....	20
1.6.2 Transferts.....	20
1.6.3 Virement <i>Interac</i>	20
1.6.4 Télévirements.....	21
1.6.5 Remises gouvernementales.....	21
1.6.6 Paiements (paiements de factures/autres fournisseurs).....	21
1.6.7 Débits préautorisés.....	21
1.6.8 Dépôts directs et crédits EDI.....	22
1.6.9 Traités bancaires.....	22
1.7 Nous joindre.....	22
2. Comptes de dépôt pour entreprises.....	23
2.1 Protection contre les découverts.....	23
2.2 Comptes courants.....	24
2.2.1 Forfaits sur le compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale.....	25
2.2.2 Comptes courants de la Banque Nationale.....	26
2.3 CPG et dépôts à terme.....	28
3. Cartes de crédit pour entreprises.....	30
4. Financement.....	31
4.1 Financement à demande.....	32
4.2 Financement à terme.....	34
4.3 Assurance-crédit.....	36
5. Services de gestion de trésorerie.....	37
5.1 Comptes clients.....	37
5.2 Comptes fournisseurs.....	41
6. Services internationaux.....	47
6.1 Comptes en devise étrangère et opérations de change.....	47
6.2 Services de commerce international.....	50

1. Renseignements généraux

1.1 Migration vers la Banque Nationale du Canada

Dans le cadre de notre acquisition du portefeuille de la Banque Laurentienne du Canada (Banque Laurentienne), nous avons le plaisir d'accueillir votre entreprise à la Banque Nationale du Canada (Banque Nationale). Vos produits et services de la Banque Laurentienne seront migrés vers la Banque Nationale ou ses filiales.

Des documents et des ressources sont à votre disposition pour préparer et soutenir cette migration, notamment :

- une **lettre de migration** contenant des renseignements détaillés, y compris les dates de migration;
- le présent guide de migration des produits et services;
- le site Web de la migration : nbc.ca/blc-entreprise;
- des communications relatives à l'adhésion aux services bancaires en ligne.

Vous pourriez également recevoir d'autres communications sur des produits et services spécifiques que vous détenez.

Veuillez noter que les renseignements contenus dans le présent guide concernent les produits et services bancaires aux entreprises de la Banque Laurentienne et portent sur des produits et services que vous pouvez détenir ou non. Vous trouverez également des exemplaires des ententes relatives à tous les produits et services de la Banque Nationale mentionnés dans le présent guide, ainsi que le *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* de la Banque Nationale à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

Une fois votre transition effectuée, votre tarification actuelle pour les produits et services bancaires aux entreprises pourrait changer. À titre de nouvelle entreprise cliente de la Banque Nationale, vous profiterez d'une offre de bienvenue, comprenant certaines exemptions de frais jusqu'au 28 février 2027 sur les produits migrés, notamment pour les forfaits mensuels et les transactions électroniques de débit ou de crédit, les dépôts de chèques numériques (guichets automatiques ou mobiles) et le service de traitement de certains paiements électroniques. Les spécificités de l'offre se retrouvent dans les sections des produits où elle s'applique.

Dans le contexte de l'acquisition du portefeuille de la Banque Laurentienne par la Banque Nationale, certains renseignements personnels, y compris les coordonnées des représentantes ou représentants ayant l'autorisation de votre organisation, sont maintenant détenus par la Banque Nationale et ses filiales, selon le cas. La Banque Nationale peut utiliser ces renseignements pour envoyer des mises à jour, des offres promotionnelles et d'autres communications pertinentes à votre organisation ou à ses personnes représentantes. La Banque Nationale s'engage à protéger les renseignements personnels et à les traiter conformément à sa *Politique de protection des renseignements personnels* à nbc.ca/confidentialite.

La Banque Nationale et ses filiales tiendront pour acquis que vous acceptez les modifications à vos produits et services si vous continuez de les utiliser à compter de la date de migration.

This document is available in English online.

Visit nbc.ca/lbc-business.

You can change your preferred language by calling the National Bank® Client Experience Centre at 1-844-394-4494.

Avis de sécurité important

Aucun membre du personnel de la Banque Nationale ou de la Banque Laurentienne ne communiquera avec vous ni ne se présentera en personne, pour **vous demander vos renseignements bancaires personnels (code de vérification, NIP, mot de passe)**.

Si une personne communiquant avec vous prétend être de la Banque Nationale ou de la Banque Laurentienne:

1. Ne lui partagez aucune information.
2. Obtenez des renseignements sur votre interlocutrice ou interlocuteur.
3. Indiquez que vous allez vérifier les renseignements fournis.
4. Mettez fin à la conversation.
5. Communiquez avec la Banque Laurentienne avant la date de la migration par l'entremise d'un numéro de confiance ou avec la Banque Nationale après la migration.

1.1.1 Convention de services bancaires aux entreprises

Au moment de la migration, les modalités actuelles de votre compte d'entreprise auprès de la Banque Laurentienne seront remplacées par les modalités prévues à la *Convention de services bancaires aux entreprises* de la Banque Nationale, disponible pour téléchargement à nbc.ca/convention-entreprise.

Cette convention définit les conditions générales régissant nos services bancaires, y compris tout compte bancaire détenu à la Banque Nationale ainsi que les services bancaires à distance.

Le présent guide peut aussi renvoyer à un guide d'utilisateur ou à d'autres documents contenant des modalités particulières applicables à certains produits et services.

Votre utilisation des produits et services concernés doit être conforme aux conditions particulières de ces guides et autres documents comme si elles faisaient aussi partie de la *Convention de services bancaires aux entreprises*.

Vos délégations et vos pouvoirs de signature actuels seront reportés dans vos nouveaux comptes, et la Banque Nationale se fiera aux personnes signataires autorisées inscrites au dossier de la Banque Laurentienne. Si vous souhaitez nous transmettre des instructions différentes, veuillez communiquer avec le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale après la migration de vos produits afin d'en demander la modification.

Les pouvoirs associés aux personnes signataires autorisées sont décrits en détail dans la *Convention de services bancaires aux entreprises*, plus précisément dans les déclarations des clientes et clients énoncées aux paragraphes 20 e), f) et g).

En cohérence avec ces dispositions, toute personne représentante que vous avez désignée comme signataire autorisée pour la gestion du compte bancaire et qui est identifiée comme telle dans les dossiers de la Banque Laurentienne sera considérée comme: (i) une personne autorisée à signer la demande d'ouverture et de modification d'un compte et à signer les conventions relatives à l'utilisation des services bancaires (section 4.1 de la demande standard d'ouverture de compte de la Banque Nationale); (ii) une personne autorisée à signer et à endosser des effets et autres instruments (section 4.2 de la demande standard d'ouverture de compte de la Banque Nationale). Toute personne représentante que vous avez désignée comme signataire autorisée pour du financement et qui est identifiée comme telle dans les dossiers de la Banque Laurentienne sera considérée comme une personne autorisée à signer des conventions d'emprunt (section 4.3 de la demande standard d'ouverture de compte de la Banque Nationale).

Veuillez noter que les modalités standards de la Banque Nationale prévoient que toute personne nommée dans le formulaire de demande d'ouverture de compte comme étant autorisée à signer le formulaire de demande d'ouverture de compte et de modification d'un compte, et à signer les conventions relatives à l'utilisation des services bancaires et conventions relatives à l'usage des services offerts aux services bancaires, est automatiquement désignée par la Banque Nationale et ses filiales comme personne

administratrice pour l'utilisation de nos services bancaires à distance. Cette personne peut donc obtenir l'accès initial aux services en ligne de la Banque Nationale, ce qui lui permet de gérer les autorisations de paiements et de transactions.

Pour plus de détails sur le rôle d'une personne administratrice, veuillez consulter l'article 1 de la *Convention de services bancaires aux entreprises* (partie 2).

1.1.2 Relevés

À la suite de la migration, les relevés de compte de la Banque Laurentienne seront désormais émis par la Banque Nationale. Sachez que vos préférences de format de relevé de compte (électronique ou papier) seront conservés sur vos nouveaux comptes courants (CAD et USD) de la Banque Nationale. Pour faciliter l'accès à l'historique de vos comptes Banque Laurentienne, nous vous recommandons de télécharger ou d'imprimer vos relevés pour les 12 derniers mois. Veuillez noter que la Banque Nationale ne fournit pas de relevés consolidés pour l'ensemble de vos produits.

La Banque Laurentienne vous enverra une copie papier de vos relevés pour la partie du mois de novembre précédant votre migration. Les historiques de vos relevés de comptes bancaires de la Banque Laurentienne seront progressivement accessibles dans les services bancaires en ligne de la Banque Nationale à compter de janvier 2027. Pour vos autres produits, vous pourrez en faire la demande en contactant le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale après votre migration.

Pour plus de renseignements sur nos frais de relevé standards, veuillez consulter notre *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

Pour toute information complémentaire concernant la nomenclature de nos relevés, veuillez consulter le nbc.ca/blc-entreprise.

Relevés de compte électroniques

À la suite de la migration de vos produits vers la Banque Nationale, vous pourrez consulter et télécharger vos relevés électroniques (y compris les images de chèques) par l'entremise des services bancaires en ligne de la Banque Nationale, si vous avez complété votre inscription. Les relevés disponibles en ligne sont les suivants:

- les relevés de comptes courants entreprise (CAD et USD);
- les relevés de comptes placement Affaires (CAD et USD);
- les relevés de comptes Mastercard;
- les relevés de comptes en devises étrangères.

Pour activer cette option, veuillez suivre les instructions du *Guide d'adhésion aux services bancaires en ligne – Entreprises*, disponible à nbc.ca/blc-entreprise. Notez que les relevés de prêts et de certificats de placement garanti (CPG) ne sont pas accessibles dans les services bancaires en ligne de la Banque Nationale et vous seront envoyés par la poste.

Relevés de compte papier

Si vous désirez recevoir des relevés papier (sans les images de chèques) pour les produits suivants:

- les relevés de comptes courants entreprise (CAD et USD);
- les relevés de comptes placement Affaires (CAD et USD);
- les relevés de comptes Mastercard;
- les relevés de comptes en devises étrangères.

Vous pouvez modifier vos préférences en tout temps dans les services bancaires en ligne de la Banque Nationale.

Pour vous permettre de faire ce changement plus facilement, les frais de relevé de compte papier des comptes courants en devise CAD et USD seront exemptés jusqu'au 28 février 2027, dans le cadre de l'offre de bienvenue.

Notez que les relevés de prêts et de certificats de placement garanti (CPG) ne sont pas accessibles dans les services bancaires en ligne de la Banque Nationale et vous seront envoyés par la poste.

L'adresse postale actuellement associée à vos relevés de la Banque Laurentienne sera celle utilisée pour l'envoi de vos relevés de compte après la migration; veuillez donc vous assurer qu'elle est à jour. Si ce n'est pas le cas, veuillez rapidement en informer la Banque Laurentienne.

Si vous avez demandé à recevoir vos relevés de compte par voie électronique, vous consentez à ce que nous fournissions tous les documents et toutes les communications par voie électronique. Vous pouvez activer cette demande directement sur nos services bancaires en ligne. Veuillez vous référer aux instructions dans le *Guide d'adhésion aux services bancaires en lignes – Entreprises*. Vous pouvez en tout temps retirer votre consentement à la transmission de documents et de communications au système d'information désigné. Pour en savoir plus sur le consentement à la transmission électronique de documents, notamment votre droit de donner ou non votre consentement, veuillez consulter notre *Convention de services bancaires aux entreprises* à nbc.ca/convention-entreprise.

1.1.3 Feuilles fiscaux

Pour l'année 2026, vous recevrez un feuillet fiscal de la Banque Laurentienne couvrant la période précédant votre transition ainsi qu'un deuxième feuillet fiscal de la Banque Nationale couvrant la période qui suit la migration. Si le montant des intérêts générés auprès de la Banque Nationale est de moins de 50,00\$, aucun feuillet fiscal ne sera émis.

Pour les années suivantes, la Banque Nationale fournira l'ensemble des feuillets fiscaux.

1.1.4 Couverture de la SADC

La Banque Nationale est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), une société d'État fédérale qui protège vos dépôts jusqu'à concurrence de 100 000\$ dans les institutions membres de la SADC. Il s'agit d'un service gratuit et automatique auquel la clientèle n'a pas besoin de s'inscrire.

La protection applicable ne peut pas dépasser 100 000\$ par déposant et par catégorie de dépôts dans la même institution financière, peu importe la devise.

Vos dépôts à la Banque Laurentienne et à la Banque Nationale sont assurés séparément jusqu'à concurrence de 100 000\$ par déposant et par catégorie, comme si l'acquisition de vos dépôts n'avait pas eu lieu. Le montant de la protection distincte pour ces dépôts s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de la date de l'acquisition de vos dépôts.

Par conséquent, les dépôts admissibles à la Banque Laurentienne avant la migration continuent d'être protégés séparément, jusqu'à concurrence de 100 000\$ par catégorie pour une période de deux ans après la migration ou dans le cas des dépôts à terme, jusqu'à l'échéance (ou le rachat). Toutefois, le montant de la protection distincte est réduit par les retraits effectués à partir de ces dépôts distincts, ou lorsque les dépôts à terme arrivent à échéance ou sont rachetés.

Pour obtenir plus de détails sur la couverture de la SADC après l'acquisition, veuillez consulter le nbc.ca/sadc.

Pour en savoir plus sur l'assurance-dépôts, consultez le nbc.ca/sadc ou le site Web de la SADC à sadc.ca.

1.1.5 Plaintes

Règlement des plaintes

Vous vivez une insatisfaction ayant trait à nos produits et nos services?

Voici comment nous contacter:

Première étape

→ L'endroit où vous faites affaire

Dans la grande majorité des cas, votre plainte peut être réglée rapidement en vous adressant directement, en succursale, par téléphone ou par écrit, à la personne responsable du service à la clientèle où vous faites affaire.

Si votre plainte a trait au compte de votre entreprise, veuillez vous référer à votre directrice ou directeur de comptes. Dans le cas où vous n'avez pas de directrice ou de directeur de comptes, notre équipe Espace Affaires se fera un plaisir de vous aider.

À quoi s'attendre

Sur réception de votre plainte, peu importe le moyen par lequel vous avez communiqué avec nous, nous vous enverrons un accusé de réception qui confirmera la date du début d'examen de votre plainte.

Nous nous engageons à vous fournir, sur demande, des renseignements complets et à jour en lien avec votre plainte. Lorsque l'analyse de votre plainte aura été complétée, nous vous aviserons.

Deuxième étape

→ Bureau de révision des plaintes clients

Si la personne ou le service auprès duquel vous avez déposé une plainte n'est pas en mesure de la traiter dans un délai de 14 jours calendaires, celle-ci sera automatiquement prise en charge par notre Bureau de révision des plaintes clients, et ce, sans qu'une action soit requise de votre part.

Si vous avez reçu une réponse dans le délai prescrit, mais que votre plainte n'a pas été réglée à votre satisfaction, nous vous invitons à communiquer, par écrit ou par téléphone, avec le Bureau de révision des plaintes clients.

Téléphone: **514 394-8655** ou **1 888 300-9004**

Site Internet: [**bnc.ca**](http://bnc.ca)

Courriel: [**revisionplainte@bnc.ca**](mailto:revisionplainte@bnc.ca)

Le Bureau de révision des plaintes clients s'engage à vous fournir, sur demande, des renseignements complets et à jour en lien avec votre plainte. De plus, il s'engage à vous communiquer par écrit sa décision dans un délai de 56 jours calendaires à compter de la réception de votre plainte à la première étape.

1. Le présent document et la méthode qui y est décrite ne s'appliquent qu'aux produits et services bancaires offerts par la Banque Nationale. Pour connaître les produits et services couverts par cette méthode de traitement des plaintes, veuillez consulter bnc.ca, puis sélectionnez la section « Résolution des insatisfactions » qui se trouve au bas de la page, ou composez le 1 888 835-6281 (si vous êtes cliente ou client particulier) ou le 1 866 444-1379 (si vous êtes cliente ou client des Services bancaires aux conseillers).
2. Calendaire: un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

Autres recours

→ Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada surveille toutes les institutions financières sous réglementation fédérale, y compris les banques (institutions financières) afin de s'assurer qu'elles se conforment aux lois fédérales visant la protection des consommatrices et des consommateurs.

Les institutions financières sont tenues par la loi de mettre en place un processus de traitement des plaintes.

Si vous avez un problème avec un produit ou un service financier, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'institution financière responsable directement. Si la façon dont votre plainte a été traitée ne vous satisfait pas ou si le délai de 56 jours s'est écoulé depuis que vous avez déposé votre plainte, vous pouvez acheminer la plainte à l'organisme externe de traitement des plaintes suivant:

Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

20, rue Queen Ouest, bureau 2400, C.P. 8

Toronto (Ontario) M5H 3R3

Téléphone sans frais: **1 888 451-4519**

Téléphone ATS: **1 844 358-3442**

Télécopieur sans frais: **1 888 422-2865**

Courriel: ombudsman@obsi.ca

Site Web: obsi.ca/fr

Si vous voulez connaître vos droits ou si vous avez besoin de renseignements sur le processus de traitement des plaintes d'une institution financière, vous pouvez communiquer avec l'ACFC au moyen du formulaire en ligne, par la poste ou par téléphone. L'ACFC utilise les renseignements provenant des demandes de renseignements des consommatrices et des consommateurs pour accomplir son mandat.

Site Web: www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere

Formulaire en ligne: www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/organisation/contactez-nous

Téléphone:

Service en français: **1 866 461-ACFC (2232)**

Service en anglais: **1 866 461-FCAC (3222)**

Appels provenant de l'extérieur du Canada: **613 960-4666**

Téléscripteur (ATS): **1 866 914-6097 / 613 947-7771**

Service de relais vidéo: L'ACFC utilise maintenant le service de relais vidéo (SRV). Vous n'avez pas besoin d'autoriser le service de relais pour communiquer avec l'ACFC. Pour en savoir plus, consultez le site Web <https://srvcanadavrs.ca/fr/>.

Adresse postale:

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427, avenue Laurier Ouest, 5^e étage

Ottawa (Ontario) K1R 7Y2

Pour tout savoir sur la méthode de traitement des plaintes à la Banque Nationale, rendez-vous à bnc.ca à la section «Résolution des insatisfactions» qui se trouve en bas de page.

514 394-4494 (région de Montréal)

1 844 394-4494 (sans frais)

1 866 444-1379 (Services bancaires aux conseillers)

Veuillez noter que toute plainte déposée auprès de la Banque Laurentienne sera traitée et résolue par celle-ci. Le processus de plainte de la Banque Nationale sera accessible après la date de votre transition.

Pour une plainte concernant vos protections d'assurances, veuillez vous référer aux informations contenues dans votre certificat d'Assurance-vie Banque Nationale.

1.2 Responsabilité de fournir et de mettre à jour vos coordonnées

Vous êtes responsable de nous fournir vos coordonnées complètes et exactes, y compris votre adresse courriel.

Vous devez tenir vos coordonnées à jour pour recevoir tous les envois liés à votre compte bancaire. Vous devez rapidement mettre à jour vos coordonnées lorsque nous vous le demandons (p. ex., au moyen d'une bannière sur nos services bancaires en ligne).

Conformément aux exigences des règlements de la *Norme commune de déclaration* (NCD) et de la *Loi sur la conformité fiscale américaine des comptes étrangers* (FATCA), la Banque Nationale est tenue de collecter et de valider les informations fiscales de sa clientèle. Nous communiquerons avec vous pour mettre à jour vos informations de résidence fiscale ainsi que certains renseignements de base relatifs à votre profil client.

Cependant, veuillez noter qu'aucune ni aucun membre du personnel de la Banque Nationale ou de la Banque Laurentienne ne communiquera avec vous, ni ne se présentera en personne, pour vous demander vos renseignements bancaires personnels (code de vérification, NIP, mot de passe).

1.3 Gestion bancaire au quotidien à la Banque Nationale

1.3.1 Carte de débit

À la Banque Nationale, nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité de vos services bancaires. Votre carte de débit de la Banque Nationale (appelée Carte-Client Entreprise) permet à votre entreprise d'accéder à un maximum de trois comptes bancaires en tout temps pour effectuer des transactions au guichet automatique ou des achats auprès de commerçants.

Si vous détenez actuellement une carte de débit active de la Banque Laurentienne, vous recevrez une nouvelle Carte-Client Entreprises de la Banque Nationale. Veuillez noter que les cartes de débit de la Banque Nationale ne sont pas personnalisées avec le nom de l'entité.

Comme la Banque Nationale ne fait pas partie du réseau THE EXCHANGE^{MD} pour les services aux entreprises, il ne sera plus possible de déposer des fonds dans votre compte d'entreprise au moyen des guichets automatiques de ce réseau. Vous pourrez toutefois effectuer vos dépôts aux guichets automatiques de la Banque Nationale, au moyen du service de dépôt mobile ou au comptoir d'une succursale. Les retraits sur le réseau Accel^{MD} ne seront également plus disponibles. Pour en savoir plus sur la Carte-Client Entreprise, consultez le nbc.ca/debit-entreprise.

Si vous n'avez pas reçu votre carte au moment de votre migration, vous pouvez la faire annuler et en demander une nouvelle en appelant le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au **1 844 394-4494** (sans frais). Si vous appelez de l'extérieur de l'Amérique du Nord, communiquez avec nous par téléphone à frais virés au **514 394-4494**. Veuillez noter que des frais peuvent s'appliquer si vous appelez à partir d'un téléphone cellulaire.

1.3.2 NIP de carte de débit

Avant la migration, les instructions relatives au NIP de chacune de vos nouvelles cartes de débit Banque Nationale seront envoyées par courrier à l'adresse figurant à votre dossier. Vous les recevrez quelques jours avant vos nouvelles cartes de débit de la Banque Nationale. Afin de faciliter l'identification de chaque nouvelle carte de débit de la Banque Nationale, les quatre derniers chiffres de la carte de débit Banque Laurentienne correspondante seront indiqués dans chaque enveloppe contenant votre nouvelle carte.

Après la migration, vous pourrez activer votre carte ou vos cartes de débit en effectuant une première transaction à un guichet automatique ou à un terminal d'un commerçant à l'aide du NIP reçu. Si vous souhaitez modifier votre NIP, vous pouvez le faire à un guichet automatique de la Banque Nationale. Veuillez consulter la **lettre de migration** pour en savoir plus sur la migration des services bancaires aux entreprises de la Banque Laurentienne vers la Banque Nationale.

Pour obtenir la liste complète des guichets automatiques de la Banque Nationale, veuillez consulter notre localisateur à localisateur.bnc.ca.

1.3.3 Limites quotidiennes de dépôt

Les limites quotidiennes applicables aux dépôts de chèques en dollars canadiens sont les suivantes :

- Guichet automatique : 999 999,99\$
- Dépôt au moyen d'un appareil mobile : 1 000 000\$

Pour une limite de dépôt supérieur à 1 M\$ CAD et pour le dépôt de chèque en devise américaine (USD), la Banque Nationale offre l'utilisation d'un numériseur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le nbc.ca/aide-entreprise ou appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale.

1.3.4 Périodes de retenue de fonds

Notre *Politique relative à l'accès aux fonds* décrit les conditions minimales qui s'appliquent lorsque vous déposez un chèque ou tout autre type d'effet en succursale, au guichet automatique ou par dépôt numérique.

Tout montant porté à votre compte peut faire l'objet d'une retenue temporaire pendant une période déterminée par la Banque Nationale.

Une retenue de fonds correspond à un gel temporaire, total ou partiel, des sommes déposées dans un compte afin de permettre la vérification du dépôt avant que les fonds ne soient rendus disponibles.

Pour en savoir plus sur notre politique, veuillez consulter notre *Politique relative à l'accès aux fonds* à nbc.ca/blc-entreprise-legal. Pour faire une demande en ce qui a trait à la cote de retenue de fond de votre entreprise, veuillez communiquer avec la Banque Nationale.

1.3.5 Taux de base et préférentiels

Certains taux de référence interbancaires pour les taux variables seront éliminés et remplacés par les taux de référence pertinents de la Banque Nationale, comme décrit ci-dessous :

- Le taux d'intérêt de base et préférentiels de la Banque Laurentienne passeront aux taux d'intérêt préférentiels en dollars canadiens de la Banque Nationale.
- Les taux d'intérêt de base et préférentiels américains de la Banque Laurentienne passeront au taux d'intérêt de base et préférentiels américains de la Banque Nationale.

Vous trouverez les taux de la Banque Nationale à nbc.ca/tauxdebase.

1.4 Services bancaires en ligne

Les services bancaires en ligne de la Banque Nationale vous offrent la possibilité de gérer les paiements de la clientèle et des fournisseurs, au Canada comme à l'étranger, ainsi que d'accéder à vos soldes, transactions et relevés de compte. Veuillez noter que la Banque Nationale n'offre pas de service équivalent au service téléphonique *BLCDirect*. Toutes les transactions se font sur la plateforme de services bancaires en ligne, accessible grâce à un point d'accès unique destiné à la clientèle **détentrice d'un compte bancaire pour entreprises ou d'une carte de crédit** pour entreprises de la Banque Nationale. Vous y trouverez l'ensemble des fonctionnalités nécessaires pour les produits de paiement et les services bancaires de base. Selon vos besoins, diverses solutions de gestion des comptes clients et fournisseurs peuvent être intégrées à la plateforme. Veuillez également noter que, selon les critères d'activation de certains produits, la Banque Nationale communiquera avec vous avant la date de migration afin de vous accompagner dans la mise en place de ces produits. Votre **lettre de migration** et le **courriel d'adhésion aux services bancaires en ligne** vous fourniront des informations détaillées sur le processus d'adhésion numérique.

À quoi s'attendre

- La Banque Nationale offre une plateforme de gestion de trésorerie unique pour tous les types de clientèle. La plateforme bancaire en ligne de la Banque Nationale et son application mobile permettent d'effectuer la gestion de trésorerie (y compris la gestion des transactions) et d'accéder à des produits, services et renseignements bancaires de base.
- La plateforme bancaire en ligne est accessible au moyen d'un navigateur Web et d'une application mobile, que vous pouvez télécharger sur votre appareil mobile (iOS et Android).
- La plateforme de services bancaires en ligne de la Banque Nationale vous donne également accès à des transferts sécurisés et efficaces de grands volumes de données au moyen de notre service de transfert électronique de fichiers et de documents financiers. Veuillez consulter la section **5. Services de gestion de trésorerie**, pour en savoir plus.

- En somme, l'expérience d'ouverture de session sera ainsi améliorée, la navigation optimisée et la qualité du service à la clientèle rehaussée.

Les services bancaires en ligne de la Banque Nationale comprennent cinq options de base.

- **Sommaire du compte:** Cette interface vous permet d'accéder à tous vos produits disponibles en ligne et de gérer vos favoris.
- **Virements:**
 - **Virements entre comptes:** Effectuez des virements de fonds en ligne entre vos comptes en dollars canadiens, américains, ou dans d'autres devises.
 - **Virement Interac^{MD}:** Recevez et envoyez des fonds par voie électronique en tout temps. Les transferts peuvent être effectués avec d'autres entreprises ou avec des clientes individuelles ou clients individuels faisant affaire avec des institutions financières canadiennes.

— **Paielements :**

- **Paielements de factures:** Solution pour les entreprises qui souhaitent payer électroniquement leurs fournisseurs qui figurent déjà sur la liste préétablie de la Banque Nationale.
- **Paielements de type « autres fournisseurs »:** Meilleure solution pour les entreprises souhaitant payer d'autres fournisseurs canadiens, avec les informations bancaires du fournisseur ou du bénéficiaire.
- **Dépôt de chèques numérique:** Déposez vos chèques avec un appareil mobile.
- **Remises gouvernementales:** Outil de paiement électronique qui vous permet de payer vos taxes ou remises gouvernementales provinciales et fédérales.

Les services bancaires en ligne permettent d'accéder à une panoplie de services de gestion de trésorerie tels que :

- télévirement;
- dépôt salaire;
- consolidation des comptes;
- opérations de change;
- dépôt numérique avec numériseur;
- boîte postale;
- système de boîte aux lettres électronique sécurisée pour transférer des fichiers à destination et en provenance de la Banque Nationale:
 - virements accélérés,
 - conciliation de chèques,
 - perception de comptes électronique,
 - transfert de fonds électronique (TFE) – Débits préautorisés,
 - transfert de fonds électronique (TFE) – Dépôts directs.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **5. Services de gestion de trésorerie** ou consultez le nbc.ca/entreprise-enligne.

Veuillez noter les changements suivants à propos de votre expérience bancaire en ligne :

- Les services bancaires en ligne de la Banque Nationale offrent un point d'accès unique à la clientèle détentrice d'un compte bancaire pour entreprises ou d'une carte de crédit pour entreprises de la Banque Nationale.
- Vous pouvez accéder à vos comptes, à vos produits et à vos services d'entreprise au moyen de la plateforme bancaire en ligne, accessible par point d'accès unique, qui comprend tous les produits de paiement et les produits et services bancaires de base.
- Les comptes épargne de la Banque Nationale ne sont pas utilisés pour les transactions. Par conséquent, tout paiement ou dépôt doit être dirigé vers un compte courant de la Banque Nationale. Veuillez consulter la section **2. Comptes de dépôt pour entreprises** pour en savoir plus sur le comptes courants et les comptes épargne de la Banque Nationale.
- La plateforme de service bancaire en ligne de la Banque Nationale vous permet d'avoir une meilleure gestion de vos usagers pour une ou plusieurs entités.
- Pour votre sécurité, les jetons SecurID^{MD} (aussi appelés jetons de sécurité physique) sont utilisés comme méthode d'authentification supplémentaire pour approuver tous les télévirements sortants effectués en ligne. Veuillez consulter la **lettre de migration** pour obtenir de plus amples renseignements.
- Après l'ajout d'un fournisseur pour les paiements (autres fournisseurs), les paiements avec ce nouveau fournisseur sont possibles seulement après une période de 24 h pour les entreprises qui requièrent *seulement* une signature. Pour les entreprises qui requièrent plus d'une signature, aucun délai n'est requis.
- Nous vous encourageons à vous connecter régulièrement à vos services bancaires en ligne pour faire le suivi des transactions, puisque le système ne fournit pas d'alerte lorsqu'un solde minimal a été atteint.

Pour en savoir plus sur ces fonctionnalités et les autres offres des services bancaires en ligne de la Banque Nationale, consultez le nbc.ca/entreprise-enligne et nos démos à nbc.ca/demo-entreprise.

1.5 Services en succursale

Lors de la migration, vous aurez accès à l'ensemble du réseau de la Banque Nationale et pourrez effectuer vos opérations bancaires en personne uniquement dans une succursale de la Banque Nationale. Les services additionnels liés à la monnaie, aux coupures et aux devises sont disponibles exclusivement dans une succursale numéraire. Utilisez notre localisateur de succursale à localisateur.bnc.ca ou inscrivez-vous à nos services bancaires en ligne pour faciliter la gestion de vos comptes et services de la Banque Nationale.

1.5.1 Dépôts

- Dépôt de billets de banque, de pièces de monnaie et de chèques
 - Veuillez noter que les bordereaux de dépôt doivent être joints aux dépôts. Ces bordereaux sont disponibles en succursale ou à nbc.ca/gestion-encaisse. Notre bordereau de dépôt électronique imprimable, qui est gratuit, calcule automatiquement les montants des dépôts.
- Dépôts en dollars américains (USD)

1.5.2 Dépôts à toute heure

Le service de dépôt à toute heure de la Banque Nationale ne prend en charge que les dépôts d'espèces et de chèques. Ils requièrent l'utilisation de sacs, de bordereaux et une clé de dépôt, qui sont disponibles en succursale. Notez que les bordereaux de dépôts électroniques sont aussi disponibles. Pour plus d'information, veuillez consulter le nbc.ca/gestion-encaisse.

Prendre note qu'il est important de remplacer vos sacs et bordereaux de dépôt de la Banque Laurentienne par ceux qui sont disponibles dans les succursales de la Banque Nationale.

La Banque Nationale offre le dépôt de chèques numérique avec un appareil mobile ou l'aide d'un numériseur. Ce sont des solutions rapides et sécuritaires qui vous permettent de sauver du temps tout en améliorant la gestion de vos liquidités.

1.5.3 Service de dépôt à distance TD

Veuillez noter que ce service ne sera plus disponible au moment de la migration et qu'il ne sera plus possible d'effectuer des dépôts dans votre compte d'entreprise avec le Service de dépôt à distance TD qui était disponible à certaines succursales en Ontario seulement.

Après la migration, faites tous vos dépôts d'argent comptant ou de chèques avec une des solutions de dépôts offertes par la Banque Nationale. Le réseau étendu de succursales et de guichets de la Banque ainsi que nos solutions de dépôt numériques de chèques faciliteront vos dépôts au quotidien.

En plus des dépôts en succursale, nous offrons des solutions additionnelles que vous pouvez consulter à la section **5. Services de gestion de trésorerie**. Ces solutions pourraient maintenant mieux répondre à vos besoins : dépôt numérique avec numériseur, dépôt mobile ou dépôt dans votre Coffre-fort intelligent (des conditions d'admissibilité s'appliquent).

1.5.4 Guichet automatique

La Banque Nationale offre un réseau de guichets automatiques pour effectuer des dépôts sans enveloppe, des retraits, et accéder à vos comptes. Les dépôts au guichet automatique sont disponibles pour les billets de banque (CAD) et les chèques (CAD) seulement. Les dépôts en dollars US peuvent être effectués en succursale. Il est également possible de déposer des chèques en dollars US à l'aide de notre service de dépôt numérique avec numériseur. Veuillez noter que vous avez également la possibilité de payer vos factures au moyen de notre réseau de guichets automatiques.

Dans le cadre de l'offre de bienvenue, vous bénéficierez d'une exemption de frais de services sur un nombre illimité de dépôts de chèques et un nombre illimité de retraits aux guichets automatiques de la Banque Nationale jusqu'au 28 février 2027.

Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* disponible à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

Pour obtenir la liste complète des emplacements de guichets automatiques, veuillez consulter le localisateur.bnc.ca.

1.6 Paiements et transactions

Vous pourrez accéder à vos nouveaux numéros de compte de la Banque Nationale dans votre profil des services bancaires en ligne avant la date de votre migration et en informer vos fournisseurs de solutions de paiement, les bénéficiaires et les payeurs. Toutefois, veuillez noter que tout paiement versé à votre compte de la Banque Nationale ou effectué à partir de celui-ci avant votre date de migration sera rejeté.

Consultez la **lettre de migration** pour en savoir plus sur votre migration.

1.6.1 Chèques

Pendant une période de **6 mois** suivant la migration, les chèques tirés sur les comptes courants d'entreprise de la Banque Laurentienne et présentés pour paiement seront acceptés et payés à partir de votre compte à la Banque Nationale.

Les images de chèques apparaîtront exclusivement dans les relevés électroniques.

Pour assurer un accès efficace et rapide à vos fonds, nous vous encourageons à utiliser les chèques de la Banque Nationale après la migration. Vous pourrez commander vos chèques de la Banque Nationale après votre migration, directement par l'entremise de la plateforme bancaire en ligne ou en appelant le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale. Afin d'effectuer votre commande, vous retrouverez vos numéros de comptes de la Banque Nationale dans la plateforme bancaire en ligne. Dans le cadre de l'offre de bienvenue, votre première commande de chèques réalisée avant le 28 février 2027 sera gratuite, jusqu'à un montant maximal de 200\$.

1.6.2 Transferts

Veuillez prendre note que tous les transferts postdatés et récurrents entre vos comptes bancaires de la Banque Laurentienne devront être configurés dans votre compte de la Banque Nationale après la migration. Cela comprend les transferts vers et depuis votre compte bancaire de la Banque Laurentienne et depuis votre compte dans une autre institution financière. À la migration, vous n'aurez plus accès au service en ligne de la Banque Laurentienne. Les virements *Interac* et les paiements de factures auprès de fournisseurs de services et d'autres fournisseurs pourront être effectués à partir de la plateforme de services bancaires en ligne de la Banque Nationale.

1.6.3 Virement *Interac*

Après votre migration, vous pourrez envoyer et déposer des fonds par Virement *Interac* dans vos comptes courants de la Banque Nationale exclusivement.

La fonctionnalité d'envoi de Demande de fonds par Virement *Interac* n'est pas disponible à la Banque Nationale pour le moment, mais vous pouvez accepter les demandes de fonds qui vous sont adressées. Vous pouvez demander à votre clientèle de vous envoyer un Virement *Interac* ou d'utiliser un autre mode de paiement. Veuillez consulter les renseignements sur les solutions de comptes clients à la section **5. Services de gestion de trésorerie** pour trouver une solution de rechange.

La fonction Dépôt automatique de Virement *Interac* est disponible à la Banque Nationale et vous devrez la configurer dans la plateforme de service bancaire en ligne pour entreprise de la Banque Nationale, et fournir une adresse courriel ou un numéro de téléphone cellulaire valide. Les configurations précédentes de Dépôt automatique de Virement *Interac* ne seront plus valides.

Lors de la migration, les virements *Interac* envoyés qui sont en attente seront annulés et vous devrez les configurer manuellement dans la plateforme des services bancaires en ligne à la Banque Nationale. Les virements *Interac* entrants pourront être acceptés après la migration dans la banque en ligne de la Banque Nationale.

Veuillez consulter la section **5. Services de gestion de trésorerie** pour obtenir plus de détails ou communiquez avec la Banque Nationale pour discuter de votre admissibilité aux solutions de rechange.

1.6.4 Télévirements

Tous les télévirements entrants acheminés à votre compte courant de la Banque Laurentienne à partir de la date de migration seront redirigés et crédités dans votre nouveau compte courant de la Banque Nationale pendant une période de **3 mois** après la date de migration.

Afin de permettre le crédit rapide des télévirements entrants, veuillez transmettre les renseignements de votre nouveau compte courant de la Banque Nationale à tous les expéditeurs de télévirements dès qu'ils vous sont communiqués.

Tout télévirement sortant, qu'il provienne d'une succursale de la Banque Nationale ou de canaux en ligne, devra être émis à partir de vos comptes courants de la Banque Nationale. Votre limite de transaction actuelle pour les télévirements sortants en ligne ne sera pas transférée à la Banque Nationale. Veuillez vous référer au courriel d'adhésion aux services bancaires en ligne pour la gestion des limites.

Dans le cadre de l'offre de bienvenue, vous aurez la possibilité d'effectuer un télévirement dans une succursale de la Banque Nationale, jusqu'au 28 février 2027. Toute demande de télévirement faite dans une succursale devra être réalisée en personne par une personne représentante autorisée. Toutefois, nous vous recommandons d'utiliser dès que possible notre plateforme de services bancaires en ligne pour émettre des télévirements au Canada, aux États-Unis et à l'international de façon rapide et pratique. Veuillez noter que les télévirements effectués en ligne nécessitent l'utilisation de jetons SecurID (également appelés jetons de sécurité physique) comme méthode d'authentification supplémentaire.

Après le 28 février 2027, tous les télévirements pour la clientèle commerciale devront être effectués exclusivement via notre plateforme de services bancaires en ligne. Veuillez consulter le *Guide d'adhésion aux services bancaires en ligne – Entreprises* pour obtenir de plus amples renseignements.

1.6.5 Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales seront effectuées à partir de vos comptes courants de la Banque Nationale. Veuillez passer en revue les bénéficiaires de remise gouvernementale et ajouter manuellement tout bénéficiaire manquant après la migration. Toute remise gouvernementale postdatée sera annulée et devra être reprogrammée.

1.6.6 Paiements (paiements de factures/ autres fournisseurs)

Les paiements de factures peuvent être effectués à partir de vos comptes courants de la Banque Nationale. Veuillez passer en revue les bénéficiaires, nommés fournisseurs à la Banque Nationale, et ajouter manuellement tout bénéficiaire manquant après la migration.

Veuillez prendre note que tous les paiements récurrents et postdatés que vous avez actuellement établis avec la Banque Laurentienne seront annulés, ils devront être configurés manuellement en ligne après la migration.

1.6.7 Débits préautorisés

Au moment de la migration et pendant une période de **6 mois** après votre migration, tout débit préautorisé de votre compte courant de la Banque Laurentienne sera débité de votre compte courant de la Banque Nationale.

Veuillez vous assurer de mettre à jour les renseignements de votre compte auprès des fournisseurs d'ici la fin de cette période de 6 mois.

Toutes les ententes de débit préautorisé existantes, pour lesquelles vous avez donné à la Banque Laurentienne la permission de porter un débit à votre compte de la Banque Laurentienne pour des paiements liés à vos comptes et à vos produits de prêt, seront transférées à la Banque Nationale à la date de migration.

Tous les accords de débit préautorisés existants, en vertu desquels vous avez autorisé la Banque Laurentienne à prélever des sommes de votre compte détenu auprès d'une autre institution financière pour effectuer les paiements liés à vos produits de crédit, seront transférés à la Banque Nationale à la date de migration. Aucune démarche n'est requise de votre part.

1.6.8 Dépôts directs et crédits EDI

Pendant une période de **6 mois** suivant la migration, tout dépôt direct (p. ex., un organisme gouvernemental) envoyé à votre compte courant de la Banque Laurentienne sera crédité à votre compte courant migré à la Banque Nationale.

Pendant une période de **6 mois** suivant la migration, les crédits EDI reçus sur les comptes courants d'entreprise de la Banque Laurentienne seront acceptés et payés dans votre compte à la Banque Nationale.

Veillez vous assurer de mettre à jour les renseignements de votre compte auprès des fournisseurs d'ici la fin de cette période de 6 mois.

1.6.9 Traités bancaires

À compter de la date de migration, vous pourrez acheter des traités bancaires de la Banque Nationale en CAD, USD et EUR, jusqu'à une limite de 10 millions CAD (ou équivalent), au tarif standard de la Banque Nationale.

Veillez noter que la Banque Nationale n'offre pas de chèques officiels ou le service de certification des chèques, mais les chèques certifiés, les chèques officiels, et les traités bancaires en circulation de la Banque Laurentienne seront honorés.

1.7 Nous joindre

Votre expérience de transition est importante pour nous, et nous sommes là pour vous soutenir en cours de route. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez :

- Vous rendre à nbc.ca/blc-entreprise pour obtenir les renseignements les plus récents sur la migration et consulter la **foire aux questions (FAQ)**.
- Appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au **1 844 394-4494**.

2. Comptes de dépôt pour entreprises



Les sections suivantes décrivent les changements les plus importants concernant vos comptes de dépôt pour entreprises, en plus des services supplémentaires offerts à la Banque Nationale dont vous pourriez bénéficier. Pour en savoir plus sur les caractéristiques des produits et services de la Banque Nationale, veuillez consulter le nbc.ca/blc-entreprise.

Vos comptes de dépôt pour entreprises de la Banque Laurentienne seront transférés vers des comptes comparables ou équivalents de la Banque Nationale. Veuillez consulter la lettre de migration pour connaître la date et l'heure de la migration de vos services. Étant donné que la Banque Nationale continue d'améliorer ses services et ses offres, veuillez consulter le nbc.ca/blc-entreprise pour suivre nos mises à jour.

Vous pourrez accéder à vos nouveaux numéros de compte de la Banque Nationale dans votre profil de la plateforme de service bancaire en ligne avant la migration. Votre lettre de migration fournira des renseignements pertinents et détaillés sur le processus d'adhésion aux services bancaires en ligne. Si votre entreprise n'utilise pas les services bancaires en ligne, après votre migration, votre directrice ou directeur de comptes, ou le service à la clientèle peut vous fournir des renseignements sur vos comptes ou déterminer si les services bancaires en ligne pourraient vous convenir.

Veuillez noter qu'après la migration, tous les paiements devront être acheminés vers et effectués à partir de votre compte courant de la Banque Nationale.

Une fois la migration terminée, votre tarification actuelle pourrait également changer. Toutefois, dans le cadre de l'offre de bienvenue, vous bénéficierez d'une exemption de frais et de rabais jusqu'au 28 février 2027, appliqués aux comptes décrits ci-après.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de ces changements, veuillez consulter la section **1.7 Nous joindre**.

Veuillez consulter la **lettre de migration** ou le nbc.ca/blc-entreprise pour connaître les mesures recommandées à prendre avant la migration.

2.1 Protection contre les découverts

La Banque Nationale offre une protection contre les découverts. Cette protection déclenche un virement automatique à partir d'un compte courant de la Banque Nationale pour pallier un manque de fonds. De cette façon, vos fonds disponibles seront utilisés à bon escient.

Les conditions de découvert suivantes de la Banque Laurentienne ne seront pas reconduites à la Banque Nationale :

- Protection contre les découverts entre un compte d'entreprise et un compte personnel.
- Protection contre les découverts entre un compte en dollars canadiens et un compte en dollars américains.
- Protection contre les découverts avec un montant supplémentaire. La protection contre les découverts couvrira uniquement le solde du découvert.
- Protection contre les découverts d'un compte épargne.

Pour plus de détails, veuillez consulter notre *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

2.2 Comptes courants

Les comptes courants de la Banque Nationale offrent un accès continu à vos fonds et une gestion efficace des finances de votre entreprise pour assurer la gestion simple et sécuritaire de vos transactions financières quotidiennes.

Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des solutions de la Banque Laurentienne. **Veuillez prendre note des changements aux comptes courants et aux forfaits à la suite de la migration à la Banque Nationale en révisant les tableaux aux sections 2.2.1 Forfaits sur le compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale et 2.2.2 Comptes courants de la Banque Nationale**, ou consultez le nbc.ca/comptesentreprise.

- Si vos comptes courants génèrent actuellement des intérêts, ils migreront vers un **compte courant portant intérêt**. Les taux d'intérêt migreront pour une durée indéterminée jusqu'à la renégociation de votre entente.
 - Si votre taux d'intérêt est fixe, celui-ci sera converti en taux variable de la Banque Nationale au moment de la migration.
 - Si votre taux d'intérêt est structuré par strates, le taux en vigueur au moment de la migration sera appliqué à l'ensemble du solde de votre compte.
 - L'intérêt que vous gagnez au cours du mois de migration, jusqu'à la date de migration, sera crédité à vos comptes de la Banque Nationale.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos frais standards, veuillez consulter notre *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* disponible à nbc.ca/bic-entreprise-legal.

Offre de bienvenue

Vos comptes courants de la Banque Laurentienne sont transférés à des comptes courants de la Banque Nationale et seront sujets aux frais standards tel qu'expliqué dans le tableau de la page suivante. Toutefois, vous bénéficierez d'une exemption des frais mensuels sur les comptes courants et les forfaits jusqu'au 28 février 2027. Pour l'ensemble des comptes courants et forfaits de la page suivante, cette offre de bienvenue comprend notamment :

-
- Transactions de débit et de crédit illimitées (sans frais).
-
- Aucuns frais mensuels.
-
- Aucuns frais sur le contenu des dépôts.
-
- Aucuns frais de service sur les virements *Interac* expédiés.
-

2.2.1 Forfaits sur le compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale

Pour en savoir plus sur les forfaits sur le compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale, consultez le tableau ci-dessous.

Veuillez noter que l'activation des forfaits de la Banque Nationale se fera le 1^{er} mars 2027.

Forfaits sur le compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
— Complicité affaire — Affaires 10 — Affaires 25 — Frais Mensuels BLCDirect	Forfait Numérique Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/comptenumerique .	Le Forfait Numérique est une option économique pour vos transactions courantes si vous effectuez principalement ou toutes vos transactions bancaires en ligne ou via les guichets automatiques.	— Frais mensuels de 7\$ OU 0\$ avec la détention d'une carte de crédit Banque Nationale admissible — Inclusions: – Transactions électroniques illimitées – Dépôt de chèques numériques illimités – 12 virements <i>Interac</i> expédiés — À noter que des frais majorés s'appliquent pour les transactions assistées
— Affaires 45 — Affaires 65	Forfait Hybride Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/hybride .	Le Forfait Hybride combine les transactions électroniques et assistées pour offrir de la souplesse et est adapté aux besoins de votre entreprise.	— Frais mensuels de 10\$ — Inclusions: – 10 transactions électroniques ou assistées – Dépôt de chèques numériques illimités – 2 virements <i>Interac</i> expédiés
— Affaires 90 — Affaires 150 — Affaires 180 — Affaires 225 — Affaires 300	Forfait Absolu Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/absolu .	Le Forfait Absolu est le forfait le plus généreux; il offre un nombre illimité de transactions électroniques, ainsi qu'un volume élevé de transactions assistées et de dépôts.	— Frais mensuels de 100\$ OU 0\$ lorsque vous maintenez un solde quotidien de 80 000\$ — Inclusions: – Transactions électroniques illimitées – 100 transactions assistées – Dépôt de chèques numériques illimités – Virements <i>Interac</i> expédiés illimités – 25 000\$ en dépôt de billets

2.2.2 Comptes courants de la Banque Nationale

Aux fins du présent document, le terme «compte courant» est utilisé pour parler des comptes d'opérations, d'entreprise et chèques, qui sont traités comme équivalents.

L'offre de bienvenue, décrite dans la section **2.2 Comptes courants**, s'applique à tous les produits de la Banque Nationale de la liste ci-dessous jusqu'au 28 février 2027.

Pour en savoir plus sur les comptes courants de la Banque Nationale, consultez le tableau ci-dessous.

Comptes courants

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte courant Affaire (qui ne génère pas de l'intérêt)	Compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/comptesentreprise .	Compte standard pour optimiser la gestion des transactions quotidiennes.	Frais mensuels minimum de 8\$. Toutefois, ce minimum ne s'applique pas si le compte est lié à un forfait.
Comptes quotidiens plus US	Compte courant en dollars américains de la Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/comptes-dollarus .	Le compte en dollars américains simplifie les transactions et limite les risques associés aux fluctuations des taux de change pour les entreprises qui reçoivent et effectuent régulièrement des paiements en dollars américains.	Frais mensuels minimum 8\$ US.
— Compte courant Affaire (qui génère de l'intérêt) (CAD et US) — Boni d'intérêt – CEPI Affaire	Compte courant portant intérêt Banque Nationale (en dollars CA et dollars US) Pour en savoir plus, contactez la Banque Nationale.	Le compte courant portant intérêt de la Banque Nationale vous permet de gérer vos transactions quotidiennes avec votre compte courant tout en gagnant des intérêts. Vous gagnez des intérêts sur votre solde. Ce compte est assujéti à des critères d'admissibilité.	Les taux de référence de la Banque Laurentienne deviendront les taux de référence de la Banque Nationale. — Le taux d'intérêt est calculé sur 365 jours. — Si votre taux d'intérêt est structuré par strates, le taux en vigueur au moment de la migration sera appliqué à l'ensemble du solde de votre compte. — Pas de délai de préavis minimal pour le changement pour le taux variable. Les taux d'intérêt migreront pour une durée indéterminée jusqu'à la renégociation de votre convention.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte courant Affaire et Compte quotidien en dollars américains avec ou sans intérêt qui sont consolidés	Compte courant consolidé de la Banque Nationale (dollars CA et dollars US) Pour en savoir plus, contactez la Banque Nationale.	Conçue pour les entreprises qui ont de nombreux comptes et produits de financement, la consolidation des comptes d'entreprise permet de gérer les soldes des comptes d'entreprise, la tarification et les intérêts de manière unifiée, que ce soit pour une même entité juridique ou plusieurs. Certains types de comptes ne sont pas admissibles à la consolidation et des critères d'admissibilité s'appliquent.	Les frais mensuels peuvent varier.
Compte Fidéicommis	Compte courant Banque Nationale avec le programme des comptes en fidéicommis Pour en savoir plus, contactez la Banque Nationale.	Le programme pour les comptes en fidéicommis généraux de la Banque Nationale permet aux professionnelles et professionnels comme les avocates ou avocats et les notaires d'effectuer temporairement des dépôts sans bénéficiaires désignés. Le cas échéant, les intérêts sont ensuite versés en votre nom à l'ordre professionnel désigné. Si une entente est déjà mise en place, la Banque Nationale l'honorera.	Si vous avez fourni une lettre d'instructions relativement à votre compte en fidéicommis de la Banque Laurentienne pour verser des intérêts au barreau, la chambre des notaires ou à une autre association professionnelle, la Banque Nationale respectera cette lettre au moment de la migration. Vous devez communiquer le changement d'information bancaire aux associations professionnelles.

2.3 CPG et dépôts à terme

Les certificats de placement garanti (CPG) et les dépôts à terme de la Banque Nationale sont offerts en dollars canadiens et américains. Ce sont des placements à faible risque qui protègent votre capital tout en offrant des taux d'intérêt concurrentiels garantis pour la durée choisie.

Veuillez prendre note de ce qui suit concernant les services de CPG et de dépôt à terme de la Banque Laurentienne à la suite de la migration à la Banque Nationale:

- La période d'annulation d'un CPG est de dix jours ouvrables suivant son émission ou son renouvellement.
- Le taux d'intérêt de ce produit diffère; l'encaisse Banque Nationale n'accumule pas d'intérêt, contrairement à celle de la Banque Laurentienne, qui accumule de 0,00 % à 0,15 %.

Émetteurs Banque Nationale		
Émetteurs Banque Laurentienne	Toutes les provinces sauf Ontario et Terre-Neuve	Ontario et Terre-Neuve
Banque Laurentienne du Canada	Banque Nationale	Banque Nationale
BLC Trust	Banque Nationale Trust	Société de fiducie Natcan
Trust La Laurentienne du Canada	Société de fiducie Natcan	Société de fiducie Natcan

- **Au moment de la migration de votre produit, la Banque Nationale maintiendra le taux et la durée établie avec la Banque Laurentienne jusqu'à l'échéance du produit.** Tout nouvel achat ou renouvellement effectué après la migration sera assujéti aux modalités des CPG de la Banque Nationale, y compris les exigences minimales de placement et de durée, ainsi que les taux d'intérêt.
- Dans la mesure du possible, vos instructions concernant vos CPG seront honorées à leur échéance. Pour certains CPG où nous sommes dans l'impossibilité d'honorer l'instruction, votre placement sera renouvelé automatiquement pour le même terme et au taux alors en vigueur. Nous vous invitons à vérifier en ligne le statut de vos CPG après la migration et à communiquer avec la Banque Nationale si vous souhaitez annuler un renouvellement automatique.
- Si la Banque Laurentienne vous a donné une garantie de taux ou un taux négocié pour un renouvellement futur, la Banque Nationale ne sera pas en mesure d'honorer ce taux lors d'un futur renouvellement ou émission.
- **Si votre CPG ou votre dépôt à terme arrive à échéance, ou si le versement d'intérêt est prévu dans la semaine précédant la date de migration, veuillez informer la Banque Laurentienne dès que possible du compte bancaire dans lequel vous souhaitez que ces fonds soient déposés.**
- Les intérêts versés sur les soldes en encaisse ne seront plus payés une fois votre migration effectuée à la Banque Nationale.
- Le versement des intérêts et du capital à l'échéance des CPG par chèque n'est pas offert à la Banque Nationale. Veuillez communiquer avec nous avant l'échéance de vos CPG si vos instructions prévoient un paiement par chèque.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les différents produits de placement garantis, veuillez consulter le tableau ci-dessous.

CPG et dépôts à terme

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
CPG rachetable en dollars CA de la Banque Nationale – 12 mois, rachetable après 30 jours Pour en savoir plus, veuillez consulter le document <i>Certificat de placement garanti (CPG) rachetable</i> et <i>Certificat de placement garanti (CPG)</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal .	Le CPG rachetable en dollars CA de la Banque Nationale est un placement sûr assorti de taux d'intérêt attrayants, accessible après les 30 premiers jours et garanti pour 12 mois. Les CPG assortis d'une clause de renouvellement automatique, dont le terme varie entre 12 et 14 mois, seront convertis au renouvellement à un terme de 12 mois.	— La durée est de 12 mois, rachetable après 30 jours sans pénalité d'intérêt. — Le taux d'intérêt de ce produit est fixe. — L'investissement minimum est de 500\$. — Il n'y a pas de frais. — Le renouvellement automatique est facultatif.
CPG non rachetable en dollars CA de la Banque Nationale Pour en savoir plus, veuillez consulter le document <i>Certificat de placement garanti (CPG) non rachetable</i> et <i>Certificat de placement garanti (CPG)</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal .	Le CPG non rachetable en dollars CA de la Banque Nationale est un placement intéressant, assorti de taux promotionnels spéciaux et d'un taux d'intérêt fixe pendant toute la durée. Il ne peut être racheté avant l'échéance.	— Les intérêts simples sont versés chaque mois, semestre ou année. — L'intérêt composé est versé à l'échéance pour les durées de plus de 12 mois. — La durée minimale est de 30 jours et la durée maximale est de 10 ans. — L'investissement minimum est de 500\$. — Il n'y a pas de frais. — Le renouvellement automatique est facultatif.

3. Cartes de crédit pour entreprises

Votre carte de crédit pour entreprises de la Banque Laurentienne n'est pas touchée par la fin de semaine de migration et demeurera fonctionnelle pendant et après celle-ci.

Plus de renseignements concernant votre carte de crédit, y compris les délais, les modalités et les actions à poser, vous seront communiqués à une date ultérieure.

Pour faciliter la transition, nous vous recommandons de garder votre compte de carte de crédit ouvert jusqu'à la réception de nouvelles instructions. Si vous le fermez avant, il ne pourra pas être transféré vers une carte de crédit de la Banque Nationale.

Paiement de votre carte de crédit après la migration de votre compte bancaire

- **Paiement de facture:** si vous souhaitez effectuer les paiements de votre carte de crédit pour entreprises Banque Laurentienne à partir de la fonctionnalité de paiement de factures disponible sur vos services bancaires en ligne de la Banque Nationale, vous devrez ajouter «Visa Banque Laurentienne» comme fournisseur.
- **Questions et soutien:** pour obtenir de l'aide concernant l'utilisation de votre carte Visa pour entreprises de la Banque Laurentienne, consultez le site Web de migration à [**nbc.ca/blc-entreprise-document**](https://nbc.ca/blc-entreprise-document), où vous trouverez les renseignements pertinents. Vous pouvez également communiquer avec la Banque Laurentienne au **1 800 252-1846**.

4. Financement



Les sections qui suivent présentent les principaux changements ayant une incidence sur vos produits de financement ainsi que des renseignements sur les produits offerts par la Banque Nationale. Ces renseignements comprennent de nouvelles caractéristiques importantes à connaître. Étant donné que la Banque Nationale continue d'améliorer ses services et ses offres, veuillez consulter le nbc.ca/blc-entreprise pour suivre nos mises à jour.

Si vous utilisez actuellement les lettres de crédit, les lettres de garantie ou les lignes de substitution, veuillez consulter la section **6. Services internationaux**.

Vos produits de financement actuels de la Banque Laurentienne migreront vers des produits semblables ou équivalents de la Banque Nationale. Il en va de même pour vos produits d'assurances crédit qui migreront de l'Industrielle Alliance vers Assurance-vie Banque Nationale, compagnie d'assurance-vie. Veuillez consulter la **lettre de migration** pour connaître la date et l'heure de la migration de vos produits et services.

Après la migration, les modalités de vos contrats actuels avec la Banque Laurentienne demeureront les mêmes jusqu'à ce qu'un changement soit apporté à votre produit de crédit, sauf indication contraire ci-dessous. Les frais préexistants demeureront inchangés et pourront être examinés lors de votre prochain événement de crédit sauf indication contraire ci-dessous. Tout arrangement conclu avec des tiers (notamment des cautionnements et des garanties de prêt) demeurera en vigueur pour la durée restante de votre prêt et fera l'objet d'une réévaluation lors de votre prochain événement de crédit.

Les taux de base de la Banque Laurentienne applicables aux produits à taux variables seront remplacés par les taux de base pertinents de la Banque Nationale, comme il est décrit ci-après :

- Le taux d'intérêt de base canadien de la Banque Laurentienne passera au taux d'intérêt de base canadien de la Banque Nationale
- Le taux d'intérêt de base américain de la Banque Laurentienne passera au taux d'intérêt de base américain de la Banque Nationale

Vous trouverez les taux de la Banque Nationale à nbc.ca/tauxdebase.

Afin de faciliter la consultation de l'historique de vos comptes antérieurs Banque Laurentienne, il est toujours préférable d'enregistrer ou d'imprimer vos relevés et de prendre note de vos soldes et de vos transactions récentes avant la migration. À noter que les relevés de prêts ne sont pas accessibles dans les services bancaires en ligne de la Banque Nationale et vous seront acheminés par la poste, sur demande.

La Banque Nationale offre un éventail de produits de financement pour répondre aux besoins de votre entreprise à court et à long terme. Nos produits et services peuvent vous aider lors de tous les cycles de vie de votre entreprise : au démarrage, pendant la croissance jusqu'à la maturité de l'entreprise ainsi qu'au moment du transfert de l'entreprise.

La Banque Nationale offre diverses fréquences de paiement pour répondre aux besoins de votre entreprise. Si votre fréquence de paiement actuelle ne correspond pas à une fréquence de paiement offerte, nous ferons de notre mieux pour trouver une fréquence de paiement équivalente. Si votre calendrier de paiement actuel ne peut être reproduit à la Banque Nationale, nous communiquerons avec vous pour trouver une solution appropriée.

Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des solutions de la Banque Laurentienne. Veuillez consulter les tableaux détaillés suivants pour obtenir de plus amples renseignements.

4.1 Financement à demande

Pour en savoir plus sur les produits de financement à demande de la Banque Nationale, consultez le tableau ci-dessous.

Financement à demande

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Marge de crédit commerciale (dollars CA)	Marge de crédit d'exploitation (dollars CA) Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/fr/entreprises/financement/court-terme .	Une marge de crédit d'exploitation offre un financement à court terme pour les opérations courantes de l'entreprise. Taux d'intérêt variable, calculé quotidiennement à partir du taux de base CA de la Banque Nationale plus une prime de risque sur la portion utilisée de la facilité et facturé mensuellement. Les avances et remboursements sont effectués via le compte bancaire selon des tranches définies (virements de billets). Si votre entreprise n'est pas tenue de fournir des rapports et sujette à un calcul du pouvoir d'emprunt, la disponibilité des fonds sur votre marge de crédit correspondra au montant de votre limite de crédit autorisée. Si votre entreprise est tenue de fournir des rapports et sujette à un calcul du pouvoir d'emprunt, la disponibilité des fonds sur votre marge de crédit correspondra au moindre de : — votre limite de crédit autorisée; ou — le montant établi selon le pouvoir d'emprunt calculé.	Les intérêts sont automatiquement prélevés mensuellement sur le compte bancaire. Les intérêts seront perçus lors d'un jour ouvrable. Ils seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date de perception initiale. Chaque mois, vous devez déposer un montant équivalent aux intérêts facturés au cours du mois précédent, dans un délai de 21 jours suivant la perception des intérêts. Aucun paiement minimum en capital requis. Si votre entreprise est tenue de fournir des rapports et sujette à un calcul du pouvoir d'emprunt, les rapports seront soumis via l'application Covarity.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Marge de crédit commerciale (dollars US)	Marge de crédit sur les découverts de compte (dollars US) Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/fr/entreprises/financement/court-terme .	La marge de crédit en dollars américains via découverts de compte offre un financement à court terme pour les opérations courantes de l'entreprise et vous permet d'équilibrer les entrées et les sorties en US qui sont étalées dans le temps, évitant ainsi les coûts liés au taux de change. Le produit est conçu pour les entreprises qui ont des comptes clients et fournisseurs en dollars américains. Taux d'intérêt variable, calculé quotidiennement à partir du taux de base US de la Banque Nationale plus une prime de risque sur la portion utilisée de la facilité et facturé mensuellement. Si votre entreprise n'est pas tenue de fournir des rapports et sujette à un calcul du pouvoir d'emprunt, la disponibilité des fonds sur votre marge de crédit correspondra au montant de votre limite de crédit autorisée. Si votre entreprise est tenue de fournir des rapports et sujette à un calcul du pouvoir d'emprunt, la disponibilité des fonds sur votre marge de crédit correspondra au moindre de : — votre limite de crédit autorisée; ou — le montant établi selon le pouvoir d'emprunt calculé.	La marge de crédit US sera offerte via un découvert autorisé de compte bancaire. Les intérêts sont automatiquement prélevés mensuellement sur le compte bancaire. Les intérêts seront perçus lors d'un jour ouvrable. Ils seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date de perception initiale. Chaque mois, vous devez déposer un montant équivalent aux intérêts facturés au cours du mois précédent, dans un délai de 21 jours suivant la perception des intérêts. Aucun paiement minimum en capital requis. Si votre entreprise est tenue de fournir des rapports et sujette à un calcul du pouvoir d'emprunt, les rapports seront soumis via l'application Covarity.
Prêt à vue (dollars CA)	Prêt à demande (dollars CA) Pour en savoir plus, contactez la Banque Nationale.	Financement non rotatif à demande autorisé pour une période définie, avec ou sans remboursements spécifiques avant la date de remboursement finale pour un besoin de financement à court terme, ponctuel ou saisonnier facilitant la gestion des liquidités. Durée habituelle de moins d'un an.	Sans objet.

4.2 Financement à terme

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits de financement à terme de la Banque Nationale, veuillez consulter le tableau ci-dessous ou communiquer avec nous.

Offre de financement à terme

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Prêt à terme à taux fixe et variable (dollars CA et dollars US) – sans privilège rotatif	Prêt à terme à taux fixe ou variable (dollars CA et dollars US) Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/fr/entreprises/financement/long-terme .	Les prêts à terme permettent un financement à moyen ou à long terme pour des actifs tangibles et certains actifs intangibles et sont généralement accordés pour des périodes d'un an ou plus et sont habituellement remboursables en versements réguliers étalés sur la durée du prêt.	Le calcul des intérêts est basé sur : — 365 jours pour les prêts à terme avec paiements de capital plus intérêts ainsi que pour les prêts à terme avec intérêts seulement; — généralement 365,25 jours pour les paiements mixtes (capital et intérêts). À compter du premier paiement suivant la migration, la date de vos paiements mensuels sera le 30 ^e jour de chaque mois si elle est actuellement fixée au « dernier jour du mois » ou au 29 ^e , 30 ^e ou 31 ^e jour du mois.
Prêt à terme à taux fixe et variable (dollars CA) – avec privilège rotatif	Crédit rotatif à terme (dollars CA) Pour en savoir plus, contactez la Banque Nationale.	Crédit rotatif pour financer l'acquisition d'immobilisations et pouvant être sujet à des réductions selon une fréquence établie plutôt qu'un échéancier de remboursement. Taux d'intérêt variable, calculé quotidiennement à partir du taux de base CA de la Banque Nationale plus une prime de risque sur la portion utilisée de la facilité et est facturé mensuellement.	Sans objet.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Prêt hypothécaire d'entreprise (dollars CA)	Prêt hypothécaire Commercial (dollars CA)	Financement pour l'acquisition d'immeubles dans lequel l'immeuble constitue une garantie de paiement de la dette.	Votre taux d'intérêt continuera de fluctuer en fonction des variations au taux de base de la Banque Nationale: — si vos versements sont mensuels, votre taux d'intérêt est révisé à chaque date de versement; — si vos versements sont à la semaine ou aux 2 semaines, votre taux est révisé aux 4 semaines. Si la date de vos versements mensuels est actuellement «le dernier jour du mois» ou le 29^e, le 30^e ou le 31^e jour du mois, elle sera remplacée par le 28^e jour de chaque mois à compter du premier paiement suivant la migration. Les versements hebdomadaires aux deux semaines prévus les fins de semaine seront prélevés le vendredi précédent. À la Banque Laurentienne si les versements de votre prêt hypothécaire à taux variable sont fixes, après la migration à la Banque Nationale, le montant de vos versements sera variable. Un ajustement ponctuel au montant de vos versements peut être effectué dans le mois suivant la migration de votre prêt hypothécaire, même si le taux de base de la Banque Nationale demeure inchangé. La Banque Nationale vous fera parvenir un relevé annuel en février 2027, couvrant la période comprise entre la date de migration et le 31 décembre 2026. Si votre prêt est remboursé avant le 31 décembre 2026, le relevé sera produit le mois suivant le remboursement, il couvrira la période de la migration jusqu'au remboursement complet. La Banque Laurentienne vous fera également parvenir un relevé annuel, couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 à la date de migration. On retrouve les frais applicables aux prêts commerciales (dollars CA) au tableau de la page suivante.

Veillez consulter le tableau ci-dessous pour les frais applicables aux prêts hypothécaires commerciaux (dollars CA).

Frais applicables aux prêts hypothécaires commerciaux (dollars CA)

Description des frais	Frais applicables à la Banque Laurentienne	Nouveaux frais applicables de la Banque Nationale
Frais de renouvellement ou de renouvellement anticipé	85,00\$	Minimum 500,00\$
Frais pour le traitement d'un versement dont le paiement est refusé par une autre institution financière	65,00\$	45,00\$
Nouvelle avance de fonds sur un prêt existant	85,00\$	Option non disponible
Changement aux versements	— Changement de fréquence des versements en cours de terme: 50,00\$ ou 75,00\$ — Changement du type de versement (si applicable): 40,00\$	— Changement de fréquence de versement (applicable seulement à compter de la 2^e demande): 50,00\$
Frais administratifs	— Production manuelle d'un relevé: 40,00\$/heure, minimum 20,00\$	— Frais pour reproduction d'un relevé déjà émis: 5,00\$
Frais de radiation	— Québec et Alberta: sans frais — Ontario: 179,50\$ ou 395,00\$ (selon votre contrat) — Colombie-Britannique: 75,00\$ — Manitoba: 225,00\$ — Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan: 395,00\$ — Radiation partielle: 250,00\$	Frais pour l'étude des documents et la production des résolutions/procurations lors d'une radiation de l'hypothèque — Alberta et Québec: Sans frais — Colombie-Britannique: 75,00\$ — Autres provinces: 100,00\$ Frais de préparation et d'enregistrement de radiation hypothécaire (Ontario seulement) — Frais de préparation de radiation: 100,00\$

4.3 Assurance-crédit

Vos protections d'assurance détenues auprès de l'Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. seront dorénavant offertes par Assurance-vie Banque Nationale, compagnie d'assurance-vie, votre nouvel assureur. Ce dernier vous transmettra un nouveau certificat d'assurance.

Pour toutes nouvelles réclamation ou questions sur vos assurances après la migration, veuillez appeler le Centre d'expérience client (CEC) de Banque Nationale Assurances au **1 877 871-7500** (sans frais).

5. Services de gestion de trésorerie



La section qui suit décrit les changements les plus importants concernant la gestion de vos comptes clients et fournisseurs. Elle couvre également les services supplémentaires offerts à la Banque Nationale qui peuvent vous aider à gérer votre trésorerie. Étant donné que la Banque Nationale continue d'améliorer ses services et ses offres, veuillez consulter le nbc.ca/blc-entreprise pour suivre nos mises à jour.

Après la migration, vous aurez accès aux services de gestion de trésorerie de la Banque Nationale qui sont semblables ou équivalents aux solutions que vous utilisez actuellement à la Banque Laurentienne, le cas échéant. Veuillez consulter la **lettre de migration** pour connaître la date et l'heure de la migration de vos produits et services.

- **Si vous utilisez actuellement le transfert électronique de fonds (TEF) de la Banque Laurentienne (BLC e-Flex), notez que ce service sera interrompu au moment de la migration.** La Banque Nationale communiquera avec vous afin de compléter votre adhésion aux solutions de transfert de fichier électronique de la Banque Nationale, ou à une autre solution.
- **Si vous utilisez actuellement le Service de dépôt à distance de TD, qui était disponible à certaines succursales en Ontario seulement, pour déposer de l'argent comptant et des chèques au comptoir ou au moyen de dépôts de nuit, notez que ce service sera interrompu au moment de la migration.** Nous vous encourageons à utiliser un autre service de la Banque Nationale, car les dépôts effectués auprès d'une succursale de la TD ne seront plus offerts après la migration. En plus des dépôts en succursale, veuillez consulter nos autres solutions pertinentes

pour voir laquelle répond le mieux à vos besoins : dépôt numérique avec numériseur, dépôt mobile ou dans votre Coffre-fort intelligent (des conditions d'admissibilité s'appliquent).

Une fois la migration terminée, votre tarification actuelle pourrait changer. Toutefois, dans le cadre de l'offre de bienvenue, vous bénéficierez d'une exemption de frais jusqu'au 28 février 2027. Les modalités de vos services actuels de gestion de trésorerie de la Banque Laurentienne seront remplacées par celles des solutions équivalentes de la Banque Nationale.

Lorsque la description d'un produit ou d'un service dans le présent guide fait référence à un guide de l'utilisateur ou à des conditions particulières, ce produit ou service est assujéti aux conditions fournies dans le guide de l'utilisateur et, le cas échéant, à des conditions particulières. Ces documents sont disponibles à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

5.1 Comptes clients

Les entrées de fonds comprennent les factures à recevoir ou les montants qui vous sont dus pour les biens ou les services que vous avez fournis. La Banque Nationale propose une série de solutions pour simplifier vos activités de recouvrement de paiements.

Les paiements entrants destinés à vos comptes courants de la Banque Laurentienne seront redirigés vers vos nouveaux comptes courants de la Banque Nationale pendant une période de 3 mois pour les télévirements et une période de 6 mois pour les autres types de paiements entrants suivant la date de migration. Veuillez consulter la section **1.6 Paiements et transactions** pour connaître les délais applicables selon le type de paiement. Toutefois, nous vous suggérons de prendre le temps d'informer vos payeurs des mises à jour de vos renseignements bancaires le plus tôt possible afin de réduire tout retard dans la réception de vos paiements.

Bien que vous puissiez choisir de communiquer les renseignements de votre nouveau compte de la Banque Nationale aux bénéficiaires et aux payeurs avant la date de migration, sachez que tout paiement destiné à votre compte de la Banque Nationale ou effectué à partir de celui-ci avant la migration sera rejeté. Veuillez consulter la lettre de migration pour connaître la date et l'heure de la migration de vos produits et services.

Veuillez noter qu'après la migration, tout paiement entrant doit être acheminé à un compte courant de la Banque Nationale. Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des solutions de la Banque Laurentienne. Veuillez consulter le tableau suivant pour obtenir de plus amples renseignements.

Solutions de comptes clients

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Virement <i>Interac</i>	Virement <i>Interac</i> Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/interac-entreprise .	Virement <i>Interac</i> est un outil pratique et fiable pour transférer des fonds par voie électronique entre entreprises ou entre entreprises et particuliers. Si vous bénéficiez actuellement du service Virement <i>Interac</i> de la Banque Laurentienne, la solution Virement <i>Interac</i> de la Banque Nationale vous sera offerte une fois la migration terminée. — Ce service sera accessible sur votre plateforme bancaire en ligne. Vous devez consentir à l'utilisation du Virement <i>Interac</i> avant votre première transaction.	Les fonds peuvent atteindre 25 000\$ par virement. Si vous ne récupérez pas un Virement <i>Interac</i> entrant dans les 30 jours, les fonds seront retournés à l'expéditeur, et votre entreprise sera avisée de l'annulation. Vous pouvez activer le Dépôt automatique de Virement <i>Interac</i> afin de recevoir directement les fonds dans votre compte bancaire sans avoir à vous connecter ou à répondre à une question de sécurité. La fonction d'envoi de Demande de fonds <i>Interac</i> n'est pas disponible à la Banque Nationale. Veuillez vous reporter à la solution de perception de comptes électronique comme solution de rechange.
Service de télévirements	Télévirements (entrants) Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/paiement-international .	Les télévirements entrants vous permettent de recevoir en toute sécurité des fonds dans votre compte de la Banque Nationale à partir d'un autre compte, de la Banque Nationale ou d'une autre institution financière, tant au Canada qu'à l'étranger.	Les télévirements entrants doivent être déposés que dans les comptes courants. La réception des télévirements est disponible pour toutes les monnaies librement convertibles dans la devise du compte.
Produit non offert	Dépôt numérique de chèques avec un appareil mobile Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/depot-mobile .	Le service de dépôt de chèques numérique vous permet de déposer des chèques en dollars canadiens au moyen de l'application de la Banque Nationale pour les entreprises sans avoir à vous rendre physiquement à la succursale ou au guichet automatique. Cette option est la plus adéquate si vous déposez moins de 50 chèques par mois. Ce service vous sera accessible sur la plateforme bancaire en ligne après l'approbation de l'administrateur.	Le service est uniquement disponible pour les comptes courants et chèques en dollars canadiens. La réception des fonds se fera en temps réel avec une heure limite fixée à 21h HE (19h HR). La limite quotidienne et par chèque pour les dépôts mobiles à la Banque Nationale est de 1 000 000,00\$. Les chèques déposés doivent être conservés pendant 15 jours.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
BLC e-Flex – Transfert électronique de fonds (TEF)	Transfert de fonds électronique (TFE) – Débits préautorisés Pour en savoir plus, veuillez consulter le <i>Guide de l'utilisateur – Débits préautorisés</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal .	La solution de TFE – Débits préautorisés vous permet de percevoir par voie électronique des fonds de montants fixes ou variables au moyen d'un transfert de fichier avec des instructions de débit du compte de votre bénéficiaire, quelle que soit l'institution financière au Canada. Si vous utilisez actuellement le transfert électronique de fonds (TEF) de la Banque Laurentienne notez que ce service sera interrompu au moment de la migration. La Banque Nationale communiquera avec vous afin de compléter votre adhésion aux solutions de transfert de fonds électronique de la Banque Nationale, ou à une autre solution. La solution de TFE – Débits préautorisés exige que vous ayez un logiciel comptable compatible avec les fichiers ASCII pour les TFE, conformément aux normes 005 de Paiements Canada. Il s'agit du même format que vous utilisez actuellement. Si vous ne disposez pas déjà d'un tel logiciel comptable, notez que vous pourriez avoir la possibilité de passer à la solution offerte par notre partenaire Technicost. Veuillez noter que certaines conditions s'appliquent. Pour en savoir plus, consultez le document <i>Service de débit préautorisés – Conditions spéciales</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal.	Les TFE – Débits préautorisés de la Banque Nationale prennent en charge les transactions au Canada à destination et en provenance des comptes de chèques en dollars canadiens et en dollars américains. La Banque Nationale établit les limites de paiement mensuelles qui vous seront attribuées à la date de votre migration. Des exceptions peuvent s'appliquer et seront accordées au cas par cas. Si vous utilisez actuellement le transfert électronique de fonds (TEF) de la Banque Laurentienne, vous bénéficierez de la méthode de facturation dynamique avec un rabais supplémentaire de 15% sur les volumes mensuels jusqu'au 28 février 2027. De plus, la configuration est offerte sans frais. Vous bénéficierez des frais normaux avantageux de la Banque Nationale pour les TFE – Débits préautorisés et pour tous les autres frais applicables du service (arrêt des paiements et corrections). Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter la page sur les frais des Solutions de gestion de trésorerie à nbc.ca/blc-entreprise-legal. Si vous utilisez actuellement la saisie manuelle pour le transfert électronique de fonds (TEF), vous devrez peut-être utiliser la plateforme Technicost pour configurer votre fichier. Si cela s'applique à vous, la Banque Nationale assumera les frais associés à l'utilisation de Technicost jusqu'au 28 février 2027.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Produit non offert	Dépôt numérique de chèques avec un numériseur Pour en savoir plus, veuillez consulter le <i>Guide de l'utilisateur – Service de Dépôts numériques</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal .	Le service de dépôt numérique avec numériseur vous permet de déposer facilement, en tout temps, un volume élevé de chèques en dollars canadiens et américains au moyen d'images numérisées, dans un environnement bancaire sécurisé. L'accès des utilisateurs peut être géré sur la plateforme bancaire en ligne. Des limites de dépôt s'appliquent, aucune conversion de devise (CAD/USD) n'est appliquée aux limites. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le <i>Guide de l'utilisateur – Service de Dépôts numériques</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal.	Ce service est uniquement disponible pour les comptes courants en dollars canadiens et américains. La réception des fonds se fera en temps réel avec une heure limite fixée à 21h HE (19h HR). Ce service est disponible sur les systèmes d'exploitation Windows et Mac. Les chèques déposés doivent être conservés pendant 15 jours. Avant de débiter, vous aurez besoin de vous procurer un numériseur compatible avec les systèmes de la Banque Nationale. La liste des numériseurs compatible et un fournisseur recommandé est disponible dans le <i>Guide de l'utilisateur – Service de Dépôts numériques</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

5.2 Comptes fournisseurs

Les sorties de fonds des entreprises clientes de la Banque Nationale regroupent les factures impayées ou les montants que vous devez pour des biens ou des services reçus, en attente de votre paiement rapide.

Veuillez noter qu'après la migration, tous les paiements doivent être effectués à partir d'un compte courant de la Banque Nationale.

Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des solutions de la Banque Laurentienne. Veuillez consulter le tableau suivant pour obtenir de plus amples renseignements.

Solutions de comptes fournisseurs

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Virement <i>Interac</i>	Virement <i>Interac</i> Pour en savoir plus, veuillez consulter le nbc.ca/interac-entreprise .	Virement <i>Interac</i> est une solution pratique et fiable pour transférer des fonds par voie électronique. Si vous bénéficiez actuellement du service Virement <i>Interac</i> de la Banque Laurentienne, la solution Virement <i>Interac</i> de la Banque Nationale vous sera offerte une fois la migration terminée. Ce service sera accessible par votre plateforme bancaire en ligne; vous devez consentir à l'utilisation du Virement <i>Interac</i> avant votre première transaction.	Le Virement <i>Interac</i> sortant est offert en dollars canadiens seulement et ne peut être effectué qu'à partir de votre compte courant. Vous pouvez transférer des fonds jusqu'à concurrence de 25 000,00\$ par jour et 100 000,00\$ par semaine à d'autres entreprises ou à des particulières ou particuliers. Si l'un de vos bénéficiaires refuse le virement électronique ou ne l'accepte pas dans les 30 jours, les fonds seront automatiquement déposés dans votre compte. Nous n'offrons pas la fonctionnalité d'envoi de demande de fonds par Virement <i>Interac</i> pour le moment, mais vous pouvez accepter les demandes de fonds qui vous sont adressées.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Service de télévirements	Télévirements (sortants) Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/aide-entreprise .	Les télévirements sortants vous permettent de transférer rapidement et en toute sécurité des fonds de votre compte de la Banque Nationale à un autre compte, soit à la Banque Nationale ou dans une autre institution financière, tant au Canada qu'à l'étranger. Si vous bénéficiez actuellement des services de télévirement de la Banque Laurentienne, la solution de télévirement de la Banque Nationale vous sera offerte une fois la migration terminée. Nous vous recommandons d'utiliser notre plateforme bancaire en ligne pour effectuer vos transactions comme option plus rapide et plus pratique. Veuillez noter qu'après la migration et jusqu'au 28 février 2027, vous pourrez effectuer un télévirement à partir de l'un des centres bancaires Banque Nationale.	La Banque Nationale prend en charge les télévirements sortants à partir de comptes courants ou de comptes en devises étrangères. Veuillez noter que les heures limites pour les télévirements sont les suivantes : — Plateforme bancaire en ligne : 17 h (HE) — En succursale : 15 h (HE) Les délais de traitement varient selon la devise. Envoi avant l'heure limite respective : — Les virements en CAD ou USD sont déposés le jour même. — Les virements en EUR, GBP, MXN, CHF, SEK et NOK sont traités dans les 24 heures. — Les autres devises sont traitées dans les 48 heures (jours ouvrables). Les jetons SecurID (aussi appelés jetons de sécurité physique) sont utilisés à la Banque Nationale comme méthode d'authentification supplémentaire pour approuver tous les télévirements sortants traités en ligne. Sous certaines conditions, le jeton SecurID sera gratuit dans le cadre de l'offre de bienvenue. Veuillez consulter la lettre de migration pour obtenir de plus amples renseignements. La tarification de la Banque Nationale s'appliquera pour les télévirements en ligne et les transactions en succursale. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Remises gouvernementales	Remises gouvernementales Pour en savoir plus, consultez le nbc.ca/aide-entreprise .	L'outil en ligne fournit des formulaires gouvernementaux conviviaux et permet une meilleure gestion des comptes pour payer les remises gouvernementales fédérales et provinciales. Si vous bénéficiez actuellement du service de remise gouvernementale de la Banque Laurentienne, la solution de remise gouvernementale de la Banque Nationale sera à votre disposition une fois la migration terminée. Toutes les remises migreront vers la plateforme de déclaration d'impôts et de paiements de Dye & Durham, accessible au moyen d'une identification unique sur la plateforme bancaire en ligne de la Banque Nationale.	Les remises gouvernementales ne peuvent être payées qu'à partir d'un compte courant en dollars canadiens, sont traitées le prochain jour ouvrable et sont reçues dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Après la migration, la Banque Nationale ne traitera pas les transactions de remise gouvernementale postdatées établies avant la migration. Veuillez passer en revue les bénéficiaires de remise gouvernementale et ajouter manuellement tout bénéficiaire manquant après la migration. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de configurer des alertes pour informer les autres utilisateurs qu'un paiement est en attente d'approbation. Les remises gouvernementales sont irrévocables. Après la migration, vos remises postdatées pourront être préparées jusqu'à 12 mois à l'avance. Ce service n'est pas disponible sur les appareils mobiles. L'historique (dates et noms des utilisateurs) de toute action effectuée sur une remise peut être consulté. Des alertes peuvent être placées sur toute transaction rejetée. Vous bénéficierez d'une exemption des frais jusqu'au 28 février 2027 pour de droits d'inscription uniques. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Paiements de factures	Paiements (paiements de factures/autres fournisseurs) Pour en savoir plus sur les paiements, consultez le nbc.ca/sorties-fonds .	Les paiements sont une solution qui permet à votre entreprise de payer des fournisseurs par voie électronique à partir de votre compte courant au moyen de la plateforme bancaire en ligne. L'option de paiement de facture fait référence aux paiements effectués par voie électronique à des fournisseurs publics ou enregistrés. Si vous bénéficiez actuellement du service de paiement de factures de la Banque Laurentienne, la solution de paiement de factures de la Banque Nationale sera à votre disposition une fois la migration terminée. L'option vous permet également de payer d'autres fournisseurs avec les renseignements bancaires du nouveau fournisseur ou du nouveau bénéficiaire.	Les paiements de factures ne sont offerts qu'en dollars canadiens. Aucun paiement de facture récurrent ou postdaté établi avant la migration ne sera traité par la Banque Nationale après la migration. Veuillez passer en revue les bénéficiaires, appelés fournisseurs à la Banque Nationale, et ajouter manuellement tous les autres bénéficiaires manquant après la migration. Veuillez noter que les heures limites et les délais de traitement sont les suivants : — Les paiements avec signature finale avant 15h (HE) un jour ouvrable seront traités ce jour. — Les paiements avec signature finale après 15h (HE) ou un jour férié seront traités le jour ouvrable suivant. Étant donné les efforts déployés par la Banque Nationale pour traiter vos paiements plus rapidement et efficacement, le rappel des paiements de factures le jour même ne sera plus possible. Il faut communiquer directement avec les fournisseurs pour annuler un paiement. Veuillez noter que vous avez également la possibilité de payer vos factures au moyen de notre réseau de guichets automatiques. Les paiements de factures sont possibles à des fréquences quotidiennes, hebdomadaires, toutes les deux semaines, mensuelles et tous les deux mois. — Vous pourrez régler les fréquences de paiement en fonction des fréquences disponibles de la Banque Nationale ou de la correspondance la plus proche. Vous pouvez consulter les renseignements pertinents sur votre dernier paiement à un fournisseur sur la plateforme bancaire en ligne pour vous assurer que les paiements ne sont pas dupliqués. La plateforme indique quand le dernier paiement à un fournisseur donné a été effectué et le montant.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
BLC e-Flex – Transfert électronique de fonds (TEF)	Dépôt salaire	Cette solution vous permet d'effectuer les dépôts salaires des employés directement dans les services bancaires en ligne en envoyant les instructions de dépôts en devises canadienne, au Canada.	Maximum de 30 dépôts par période de paie (2 semaines). Ceci ne remplace pas un service traditionnel de paie. Il y a un délai de 48 heures entre la transmission et le dépôt au compte du bénéficiaire détenu dans toutes les institutions canadiennes. Vous pouvez émettre des dépôts salaires postdatés récurrents allant jusqu'à 1 an, avec un maximum de 30 transactions par dépôt. Vous bénéficierez d'une exemption des frais jusqu'au 28 février 2027 pour les transactions de dépôts salaires
BLC e-Flex – Transfert électronique de fonds (TEF)	Transfert de fonds électronique (TFE) – Dépôts directs Pour en savoir plus sur le TFE – Dépôt direct, veuillez consulter le <i>Guide de l'utilisateur Dépôts directs</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal .	Cette solution vous permet de déposer par voie électronique des montants en dollars canadiens ou américains au moyen d'un transfert de fichier électronique directement dans les comptes bancaires des bénéficiaires, peu importe l'institution financière au Canada. Le TFE – Dépôts directs exige que vous ayez un logiciel comptable compatible avec les fichiers ASCII pour les TFE, conformément aux normes 005 de Paiements Canada. Il s'agit du même format que vous utilisez actuellement. Si vous ne disposez pas déjà d'un tel logiciel comptable, notez que vous pourriez avoir la possibilité de passer à la solution offerte par notre partenaire Technicost.	La solution de transfert de fonds électronique de la Banque Nationale prend en charge les transactions à destination et en provenance des comptes de chèques en dollars canadiens et en dollars américains, sans limite quant au nombre de transferts de fonds. La solution offerte par notre partenaire Technicost vous permet d'envoyer des avis par courriel à vos payeurs/bénéficiaires pour les informer des débits ou des crédits à venir à leurs comptes. Veuillez noter que votre compte sera débité du montant total du fichier 24 heures avant la date de traitement des fichiers CAD, ou 48 heures avant la date de traitement des fichiers USD (ou 24/48 heures avant la première date du fichier s'il contient plusieurs dates de paiement). Assurez-vous d'avoir suffisamment de fonds dans votre compte bancaire au moment du retrait.

Produit de la Banque Laurentienne	Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
BLC e-Flex – Transfert électronique de fonds (TEF) (suite)	Transfert de fonds électronique (TFE) – Dépôts directs (suite)		Si vous utilisez actuellement le service de transfert électronique de fonds de la Banque Laurentienne, soit le TEF, et que le service correspondant à la Banque Nationale, soit le TFE – Dépôts directs, s'applique à vous, vous bénéficierez de la méthode de facturation dynamique avec un rabais supplémentaire de 15% sur les volumes mensuels jusqu'au 28 février 2027. De plus, les frais de configuration seront annulés. Vous bénéficierez des frais normaux avantageux de la Banque Nationale pour les TFE – Dépôts directs et pour tous les autres frais applicables (arrêt des paiements et corrections). Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter la page des frais des <i>Solutions de gestion de trésorerie</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal. — Si vous utilisez actuellement la saisie manuelle pour le transfert électronique de fonds (TEF), vous devrez peut-être utiliser la plateforme Technicost pour configurer votre fichier. Si cela s'applique à vous, la Banque Nationale assumera les frais associés à l'utilisation de Technicost jusqu'au 28 février 2027.
Chèques officiels	Traites bancaires Pour en savoir plus, veuillez consulter le nbc.ca/conseil .	Les paiements effectués par traites bancaires sont un service dans lequel la Banque Nationale garantit les fonds au bénéficiaire du paiement. À compter de la date de migration, vous pourrez acheter des traites bancaires de la Banque Nationale. Veuillez noter que la Banque Nationale n'offre plus la certification des chèques comme service, mais les chèques certifiés, les chèques officiels, et les traites bancaires en circulation de la Banque Laurentienne seront honorés.	La limite des traites est de 10 000 000\$ CAD (équivalent). Les traites bancaires sont disponibles en USD, CAD et EUR. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

6. Services internationaux



La section qui suit présente les principaux changements liés aux services internationaux¹, y compris les opérations de change et offres commerciales.

La Banque Nationale offre une vaste gamme de services auxquels vous aurez accès. Veuillez consulter la lettre de migration pour connaître la date et l'heure de la migration de vos produits et services. Étant donné que la Banque Nationale continue d'apporter des améliorations à ses services et à ses offres, veuillez consulter le [nbc.ca/bnc-entreprise](https://www.bnc.ca/bnc-entreprise) pour suivre nos mises à jour.

6.1 Comptes en devise étrangère et opérations de change

L'offre de services de la Banque Nationale en matière de devise étrangère simplifient vos transactions internationales et atténuent les risques associés aux fluctuations des taux de change grâce aux produits et services suivants :

- Comptes en euros, en dollars américains, en renminbi (yuan) et 12 autres devises.
- Plateforme en ligne à la fine pointe de la technologie pour gérer vos opérations de change avec un contrôle centralisé et dynamique.
- Accès facile à des cambistes d'expérience se spécialisant dans la gestion des risques financiers (devises, taux et produits de base).
- Analyse complète du risque de votre entreprise ou de votre portefeuille de placements à l'aide de notre cadre multiactifs.
- Publications économiques quotidiennes et alertes de marché.

Si vous utilisez actuellement les solutions de taux de change offertes par la Banque Laurentienne, vous utiliserez désormais la solution correspondante de la Banque Nationale : FX United. Cette plateforme de négociation en ligne vous permet d'effectuer et de gérer vos contrats de change de façon simple et efficace.

Lors de la migration, tous les contrats actuels de couverture de taux de change émis demeureront en vigueur. Sauf indication contraire d'une représentante ou d'un représentant de la Banque Nationale, aucune action n'est requise de votre part.

¹ Certains services peuvent être soumis à des conditions d'admissibilité.

Offres relatives aux devises étrangères

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte en devise étrangère Pour en savoir plus, veuillez consulter le nbc.ca/compte-devise-etrangere .	Les offres de comptes en devise étrangère de la Banque Nationale simplifient vos transactions internationales en vous permettant de recevoir des fonds et d'effectuer des paiements dans 15 devises différentes directement par l'entremise de la plateforme bancaire en ligne. Les comptes en devise étrangère sont disponibles pour les devises suivantes : — Dollar américain (USD) — Euro (EUR) — Renminbi (yuan) (CNY)¹ — Livre sterling (GBP) — Yen japonais (JPY) — Couronne norvégienne (NOK) — Couronne tchèque (CZK) — Dollar australien (AUD) — Dollar de Hong Kong (HKD) — Dollar de Singapour (SGD) — Dollar néo-zélandais (NZD) — Peso mexicain (MXN) — Rand sud-africain (ZAR) — Riyal saoudien (SAR) — Zloty polonais (PLN) — Franc suisse (CHF) — Couronne suédoise (SEK) — Couronne danoise (DKK)	Il n'y a pas de solde minimal requis pour l'ouverture d'un compte. Les dépôts peuvent être retirés sur demande par notre plateforme bancaire en ligne et sont convertis dans la devise du compte destinataire. Les dépôts et les retraits en espèces ne sont pas permis et les chèques (ou autres effets papier) ne peuvent pas être traités sur des comptes en devise étrangère, à l'exception des chèques en dollars américains (USD). Il n'y a pas d'intérêt sur les dépôts ni de protection contre les découverts sur les comptes. Vous pourrez recevoir un relevé de compte mensuel par l'intermédiaire de notre plateforme bancaire en ligne, en format Bank Administration Institute, qui détaillera les transactions effectuées le jour ouvrable précédent. Des frais de gestion mensuels sont applicables aux comptes en devise étrangère et les frais transactionnels sont applicables. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> à nbc.ca/blc-entreprise-legal.
Transactions de change au comptant Pour en savoir plus, veuillez consulter le nbc.ca/risque-change .	Les transactions de change au comptant sont la forme la plus simple de transactions en devise. Elles vous permettent de recevoir le taux de change du jour même en tout temps pour couvrir vos besoins immédiats. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux de change, veuillez consulter le nbc.ca/tauxdechange.	Puisque vous êtes une entreprise cliente de la Banque Nationale effectuant des transactions en devises, le bureau de change (arbitragiste) vous permet de faire des transactions directement sur la plateforme bancaire en ligne. Le règlement doit être effectué dans les deux jours suivant la transaction.

¹ Les paiements et les comptes en CNY (yuan renminbi chinois) sont soumis à certaines restrictions.

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Solutions de risque de taux de change Pour en savoir plus, consultez le bnc.ca/tauxdechange .	Les contrats à terme, swaps de devises ou options de change que vous avez conclus la Banque Laurentienne seront transférés à la Banque Nationale et maintenus jusqu'à leur échéance.	La Banque Nationale communiquera avec vous pour vous accompagner dans le transfert de ces contrats.
	Contrats à terme Ce contrat vous permet de gérer votre risque de taux de change en sécurisant à l'avance votre taux de migration pour une transaction que vous prévoyez réaliser. Vous éliminez ainsi l'incertitude associée aux fluctuations des devises. Le contrat d'opérations de change est un engagement à faire la transaction du montant à la date et au taux convenus. Veuillez noter que tout changement de date entraînera un rajustement monétaire à votre compte (débit ou crédit) en fonction des changements des taux du marché et du taux contractuel.	Aucun montant minimal par contrat n'est requis. Le taux de change à terme reflète le taux au comptant en vigueur, ajusté à la hausse ou à la baisse par les taux à terme en vigueur. La durée maximale autorisée dépend de vos besoins et des ententes de crédit conclues avec la Banque Nationale. Ce contrat peut être réglé à date fixe ou ouvert sur une période de 30 jours (jusqu'à 180 jours dans certains cas). Vous pouvez effectuer la transaction en ligne en ouvrant une session sur la plateforme bancaire en ligne.
	Collier de taux Dans les colliers de taux, vous négociez une fourchette dans laquelle le taux de change pourra fluctuer, plutôt qu'un taux fixe. Ce type de contrat vous permet de bénéficier d'une variation favorable du marché jusqu'à un niveau prédéterminé; si le taux du marché évolue dans la mauvaise direction, le collier vous offrira un filet de sécurité.	Les taux maximum et minimum sont basés sur les taux du marché pour les dates sélectionnées ainsi que sur les taux de change que vous avez utilisés dans votre budget. La durée maximale du collier dépend des besoins de votre entreprise et de la limite de crédit autorisée. Le montant minimum nécessaire est l'équivalent en devises de 200 000\$ CAD par transaction.
	Contrats à terme à taux moyen Ce contrat offre les mêmes avantages que les contrats à terme et les colliers de taux, mais sur une plus longue période; il est très utile pour les transactions récurrentes au taux au comptant tout au long d'un contrat.	Le taux moyen est calculé à partir des taux de midi de la période choisie. Un règlement en espèces s'effectue alors en fonction de la différence entre cette moyenne et le taux négocié dans votre contrat pour le montant couvert. Ce règlement compense le taux au comptant obtenu pendant la période.
	Autres produits dérivés de change Outre les colliers et les contrats de change à terme, nous proposons un large éventail de stratégies de couverture de taux de change, notamment : — swap de devises; — vente de plafonds/planchers; — contrat à terme participatif; — option sur devises.	Le montant minimum nécessaire est l'équivalent en devises de 200 000\$ CAD par transaction. La durée est de 3 jours à 12 mois (ou jusqu'à 60 mois avec autorisation de crédit). Un arbitragiste évaluera vos besoins et votre profil pour recommander une stratégie de gestion des risques appropriée.

6.2 Services de commerce international

La Banque Nationale offre divers outils pour faciliter vos activités commerciales. Le crédit documentaire, l'encaissement documentaire et la lettre de garantie sont conçus pour assurer la sécurité et la confiance dans vos transactions internationales.

Si vous utilisez actuellement les services de commerce international de la Banque Laurentienne, vous aurez accès à un service similaire à la Banque Nationale à compter de la date de migration.

- Si votre entreprise a besoin de services de commerce international, notez qu'à la Banque Nationale vous avez accès à tout ce dont vous avez besoin pour importer et exporter de façon simple et sécuritaire avec l'accompagnement d'une seule équipe.
- L'offre commerciale de la Banque Nationale comprend les Solutions Commerce Mondial, un portail en ligne qui vous aide à gérer et à suivre vos transactions commerciales. Vous pouvez soumettre des demandes, accéder à des modèles et obtenir des mises à jour en temps réel sur vos transactions. Vous pouvez facilement demander l'émission ou la modification des crédits documentaires ou des lettres de garantie, et consulter des rapports détaillés.

Si vous êtes le donneur d'ordre d'une lettre de garantie ou d'un crédit documentaire émis par la Banque Laurentienne, les engagements en faveur du bénéficiaire resteront en vigueur. Vous recevrez une communication séparée offrant plus de détails sur la migration de ces produits.

Veuillez noter que, pour tout instrument faisant l'objet d'un renouvellement ou d'une prolongation, les frais et les modalités pourraient être rajustés selon les normes de la Banque Nationale au moment du renouvellement ou de la prolongation. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter le document *Guide de tarification des produits et services Import-Export* à nbc.ca/blc-entreprise-legal.

Restons en contact

Votre expérience de transition vers la Banque Nationale est importante pour nous. Si vous avez des questions au sujet de la migration de vos produits de la Banque Laurentienne vers la Banque Nationale, vous pouvez consulter les options de soutien ci-dessous.

-
- **Soutien avant la migration:** pour toute demande immédiate liée à vos comptes et produits, communiquez avec le Service à la clientèle de la Banque Laurentienne.
 - Par téléphone: **1 866 499-4886** (sans frais) tous les jours, de 8h à 21h
 - Par courriel: courrier@banquelaurentienne.ca
 - Ou adressez-vous à votre succursale.
 - **Renseignements sur la migration:** pour accéder aux informations à jour et à la foire aux questions, consultez le site de migration de la Banque Nationale: nbc.ca/blc-entreprise.
-

Nous avons à cœur de vous accompagner avec soin dans la poursuite de vos objectifs financiers. Nous nous engageons à vous offrir un service de qualité, en vous donnant accès à des produits et services encore plus complets, à des fonctionnalités numériques additionnelles et à un réseau bancaire élargi, partout au Canada.

Nous avons hâte de commencer ce prochain chapitre avec vous.



Assureur : Assurance-vie Banque Nationale, Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc., Compagnie d'assurance-vie.

MC BLC e-Flex est une marque de commerce de la Banque Laurentienne du Canada.

MC Visa est une marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence.

MD BANQUE NATIONALE, BANQUE NATIONALE DU CANADA et le logo BANQUE NATIONALE sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

MD *INTERAC* et Virement Interac sont des marques déposées d'Interac corp. utilisées sous licence.

MD MASTERCARD est une marque déposée de Mastercard International Incorporated.

MD THE EXCHANGE et Accel sont des marques de commerce déposées de Fiserv Inc., utilisées sous licence au Canada par FICANEX Services Limited Partnership.

© Banque Nationale du Canada, 2026. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

